

Actes de la journée du 4 décembre 2009

L'enfant face à la violence dans le couple

Introduction, Anne-Sylvie Soudoplatoff, magistrate, chargée de mission à l'ONED

L'Observatoire National de l'Enfance en Danger vous remercie de participer à cette journée d'étude et tient particulièrement à remercier ses partenaires dans le cadre de cette thématique.

L'Observatoire national de l'enfance en danger est une institution récente, créée en janvier 2004 afin de pallier les difficultés d'accès en France aux éléments de connaissance en protection de l'enfance. Il a été rattaché au Groupement d'Intérêt public Enfance maltraitée, devenu, depuis, GIP Enfance en Danger, qui gère, par ailleurs le 119. Le conseil d'administration est représentatif de l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance, puisqu'il compte des représentants des départements, de l'Etat ainsi que du monde associatif.

L'Oned vient en appui des acteurs du champ de la protection de l'enfance. Il vise à améliorer la connaissance de la population en danger par la mise en cohérence des données existantes. Il recense les actions innovantes en protection de l'enfance et produit des fiches sur ces dispositifs, disponibles sur le site www.oned.gouv.fr, rubrique « dispositifs et pratiques ». Il développe les études et les recherches, notamment à travers deux appels d'offres de recherche annuels ou la mise en œuvre de journées d'études telle que celle-ci.

Les violences faites aux femmes sont devenues une préoccupation majeure des pouvoirs publics depuis une dizaine d'années, concrétisée par la rédaction de plusieurs rapports, prenant en compte aussi bien le point de vue des victimes que des auteurs. Deux plans de lutte contre les violences faites aux femmes ont été mis en place, ainsi que des modifications législatives importantes : la loi du 26 mai 2004, relative au divorce, ainsi que les lois du 12 décembre 2005 et du 4 avril 2006 qui renforcent la prévention et la protection des violences au sein du couple sur le plan pénal qui sont venues aggraver les sanctions envers l'auteur.

Le thème de cette journée dépasse le cadre des violences conjugales proprement dites pour aborder l'ensemble de la cellule familiale. En effet, ces violences s'exercent souvent dans le cadre de la cellule familiale, en présences des enfants, observateurs, témoins directs ou indirects, parfois partie prenante. Face à cette réalité, les questions sont nombreuses, notamment si on se place du côté de l'enfant. Entre-t-il dans le champ de la protection de l'enfance du fait de ce qu'il vit ? Est-il en danger au sens des articles 375 et suivants du Code Civil ? Ses parents, ou du moins l'un des deux est-il capable d'assurer sa protection dans un contexte de violence conjugale ? S'il est en danger, quelle solution est adoptée pour le protéger et quelle place peut lui être faite dans ce contexte ? L'Oned est engagé dans cette réflexion depuis 2007. Le Service aux Droits des Femmes et à l'Egalité nous a alors sollicité pour mener en partenariat un travail ayant trait à l'enfant exposé à la violence dans le couple. Ce travail avait alors pour objectif de dégager de bonnes pratiques. Un cahier de recommandations et de bonnes pratiques a été produit à l'issue de ce travail partenarial.

Parallèlement à ce travail, dans le cadre de son appel d'offres 2007, l'Observatoire a financé ou cofinancé trois recherches qui vous seront présentées aujourd'hui.

Nous sommes donc aujourd'hui à la croisée de plusieurs chemins : les violences conjugales, d'un côté protection de l'enfance de l'autre. Il nous semble essentiel de mettre en regard des problématiques auxquelles sont confrontés les professionnels de terrain et les observations des chercheurs, afin que ces champs croisés s'enrichissent l'un l'autre. Je vous souhaite une bonne journée.

L'enfant exposé aux violences conjugales, une nouvelle catégorie de l'intervention publique ?

Nadège Séverac, sociologue, chargée d'études à l'Oned

J'aimerais dire quelques mots de plus qui vous permettent de cerner un peu plus précisément ce qui a été fait dans le cadre du partenariat ONED/SDFE qu'a évoqué Anne-Sylvie Soudoplatof, puisque ça a été le point de départ de notre travail sur le thème de « l'enfant face à la violence dans le couple ». Ce qui sera aussi l'occasion de mettre en perspective la manière dont on a construit la journée d'aujourd'hui.

Pour revenir sur ce partenariat de l'ONED avec le Service aux Droits des Femmes et à l'Egalité, j'aimerais commencer par rappeler que nous avons procédé par la mise en place d'un groupe de travail où il y avait d'autres partenaires, dont notamment, le Centre d'Informations sur les Droits des Femmes et des Familles, représenté aujourd'hui par Mme Annie Guilleberteau, que je salue, et la Fédération Nationale Solidarité Femmes, représentée aujourd'hui par Mme Naéma EL Ouaradia, responsable de la plate forme téléphonique nationale d'écoute des femmes victimes de violence conjugale, le 3919, ainsi qu'un certain nombre d'écouteresses, que je salue.

Quelle était la mission de ce groupe de travail et comment a-t-il procédé ? Il s'est réuni pendant un an et a auditionné une dizaine de personnalités, pour aboutir à la rédaction d'un cahier « de recommandations aux pouvoirs publics » (que vous pouvez télécharger en permanence sur le site : http://oned.gouv.fr/docs/production-interne/publi/cahier_preconisations_sdfc08.pdf).

Ce cahier a connu une postérité honorable puisque Valérie Létard - à l'époque, secrétaire d'Etat à la solidarité - l'a versé au 2 plan triennal de lutte contre les violences faites aux femmes 2008-2010, qui

dans son 4e axe intitulé « protéger les femmes et les enfants en tous les points du territoire », développe un 12e objectif, intitulé « Prendre en compte l'impact des violences conjugales sur les enfants qui y sont confrontés » qui reprend les recommandations du cahier et en préconise la diffusion. Pourquoi avoir voulu travailler sur cette question des enfants exposés aux violences conjugales ? D'abord pour dire que les situations de violence conjugale ne se confondent pas avec des situations conflictuelles dans le couple, même si ces situations de conflit peuvent être marquées par des violences. On sait que ce qui caractérise les situations de violence conjugale, c'est une dynamique relationnelle particulière, une dynamique d'emprise d'un conjoint sur l'autre, que des violences de différentes formes vont permettre de mettre en place, jusqu'à ce que le conjoint victime en vienne à perdre son autonomie. En Amérique du Nord où cette question fait l'objet de recherche depuis le milieu des années 1970, L. Walker parle de « learned helplessness », c'est-à-dire d'impuissance apprise, ce qui signifie que la personne, au fil du temps, va perdre ses repères, se désocialiser et se déstructurer. Bien entendu, avec un risque de conséquences pour l'enfant, c'est certainement le premier message que le groupe de travail a voulu faire passer.

Sur la question de l'enfant, il faut souligner qu'en France, jusqu'à maintenant, lorsqu'on évoque les enfants dans la violence, c'est pour parler du risque de reproduction. Vous avez vu que le 25 novembre dernier, le ministère a lancé un spot de sensibilisation qui met enfin en scène des enfants et où l'on voit un petit frère et une petite sœur qui jouent à la dinette – on ne voit que leurs pieds dans des chaussures d'adulte - la petite sœur doit renverser quelque chose et son petit frère lui dit : « Ah, tu peux pas faire attention ? », puis la petite fille demande ce qu'elle peut faire pour réparer, « Rien, de toute façon, tu ne fais rien de bien », la petite fille proteste un peu, toute contrite, puis le petit garçon lui donne une claque qui la fait tomber. Le spot se clôt sur le message : « les enfants apprennent beaucoup de choses de leurs parents, la violence aussi ». Puis « une femme meurt tous les deux jours et demi sur les coups de leur compagnon, appelez le 3919 ».

Je dois avouer que ce spot nous a interrogés. Parce que le fait de sensibiliser au fait que la violence conjugale est un modèle que les canadiens qualifieraient de « corrupteur » est une bonne chose, mais si on commence à soulever la question des effets que la violence peut avoir sur les enfants, la corruption n'est pas le seul. La littérature internationale – à laquelle on est bien obligée de se référer, puisqu'il n'y a pratiquement pas de travaux en France sur la question - pointe, ce qu'on appelle les troubles externalisés (agressivité, propension à recourir à la violence...) et troubles internalisés (repli sur soi, dépression...), syndrome de stress post traumatique, problèmes de santé, perturbations du fonctionnement cognitif et émotionnel, problèmes de comportement et problèmes sociaux.

Vous relèverez, au passage que ces symptômes ne sont pas spécifiques des populations exposées à la violence conjugale, mais que ce sont les mêmes que ceux qui affectent les enfants maltraités et/ou négligés. A cela, on ajoutera, qu'en Amérique du nord, on évalue à 40% des enfants que l'on dit des « population clinique », c'est-à-dire qui sont rencontrées dans le cadre d'une intervention pour un problème, ceux qui sont à la fois exposés à la violence dans le couple et directement maltraités et/ou négligés. Cela signifie que la dynamique de violence conjugale forme un contexte propice à la survenue d'autres formes de violence concernant directement les enfants.

Cela signifie à mon sens, que si l'on s'intéresse aux enfants dans la violence conjugale, il faut s'intéresser à l'ensemble des effets que la violence a sur eux maintenant et pas seulement à ceux qui

nous font craindre ce qu'il pourront être demain, futur agresseur et future victime. C'est ce message que le groupe de travail a voulu faire passer, mais aussi celui selon lequel si l'objectif des interventions sociales est de faire en sorte que le danger cesse, cela implique un type de prise en charge intègre une expertise de ce en quoi consiste la violence conjugale comme dynamique particulière.

Pour y parvenir, l'esprit du cahier préconisait, au-delà des recommandations précises, de mettre en oeuvre une approche en réseau, ce qui suppose un décloisonnement, non seulement dans la manière de fonctionner des services, mais encore davantage en amont, un décloisonnement du regard sur les usagers. On sait que, traditionnellement, les services ont tendance à être attentifs, chez l'utilisateur, à celui des aspects qui correspond à leur mandat. Par exemple, du côté des associations qui accueillent les femmes victimes de violence et leurs enfants, leur intervention et leurs financements ne sont conçus *a priori* que pour traiter la dimension « femme » et la question du retour à l'autonomie, notamment par des actions d'insertion. Les actions peuvent éventuellement aller jusqu'à revenir sur le vécu de la violence, mais pas sur la dimension de la maternité de ces femmes, et encore moins cibler l'enfant lui-même ou la dyade mère-enfant. Cela peut se faire, mais quand c'est le cas, c'est du fait de la sensibilité et de la volonté de certaines personnes et de matière bricolée, parce que ce n'est pas prévu à la base. De la même manière du côté des services qui interviennent avec un mandat de protection de l'enfance, on sait que la tendance est de considérer les parents autour de l'enfant, de proposer éventuellement des actions qui permettent de retravailler la manière d'être père et mère, et pas forcément d'aller très en profondeur sur ce qui est considéré comme étant du ressort de l'intimité conjugale des parents – ce qui pose question quand le problème se trouve précisément là, dans l'intimité conjugale.

L'idée était donc d'enjoindre les acteurs à élargir le regard, c'est-à-dire à considérer l'ensemble des usagers concernés par la problématique, et en plus, de les regarder dans leurs différentes dimensions.

L'outil majeur préconisé était celui des formations pluri-partenariales qui permette à chacun d'avoir une vision plus éclairée de ses partenaires, de son mandat, de son public, de ses contraintes, mais aussi de ses logiques de travail, afin que chacun puisse avoir à l'égard de l'autre des attentes les plus réalistes possibles et qu'un travail d'échange puisse commencer autour de ce que chacun entend par violence, qui diffère en fonction des situations que chacun rencontre depuis la position qu'il occupe. Qu'il y ait une réflexion collective quant à ce que chacun peut faire et ce qu'il peut passer à l'autre - tout en restant impliqué dans la situation : l'idée est en effet d'avoir autour des usagers un ensemble d'intervenants articulés, travaillant chacun avec ses compétences, de manière cohérente.

Deux présentations nous donneront des exemples incarnés de ce travail en réseau. Ce matin, Annie Loaec et Evelyne Le Dren, du Conseil Général du Finistère, qui prendront la parole après le 3e exposé de recherche, nous diront pourquoi et comment un Conseil Général peut s'investir dans une recherche, pour nourrir sa réflexion et en tirer des perspectives pour les pratiques de terrain. Et cette après-midi, Christian Anglada et Xavier Pitteloud, des collègues venus de suisse qui clôtureront les présentations de l'après-midi, nous donneront une idée de comment un travail en réseau entre ceux qui interviennent auprès des femmes victimes et ceux qui interviennent auprès des hommes peut être mis en place, dans le but aussi de conserver un regard sur l'enfant.

Au niveau du groupe de travail, on espérait que ce travail en partenariat plus serré permettrait une meilleure prise en compte des enfants, souvent oubliés, soit parce que la situation de leur mère n'est pas reconnue comme une situation extrêmement vulnérabilisante pour elle, et donc pour les enfants ;

soit parce que la situation est reconnue, mais que les enfants passent complètement au second plan par rapport à des préoccupations plus urgentes. Or suivre des femmes victimes, en tant que femmes, mais aussi en tant que mère, et garder un espace mental pour penser l'enfant qui est avec elle, c'est déjà agir.

Par rapport à cette question de savoir si l'enfant face à la violence dans le couple est une nouvelle catégorie de l'intervention sociale, le fait est que l'on voit émerger cette thématique depuis la seconde moitié des années 2000, dans le discours de certains acteurs publics (Etat, conseils généraux, déléguées aux droits des femmes) et privés (associatifs).

Côté associatif, du point de vue des acteurs spécialisés dans la prise en charge des femmes victimes, les enfants exposés aux violences conjugales existent comme catégorie spécifique depuis toujours, parce que c'est leur public, mais aussi parce que ce public est souvent perçu comme très souffrant. Par rapport à cela, l'ONED a noué un partenariat avec la FNSF dans le but de recenser, dans toutes les associations qui accueillent femmes victimes de violence conjugale avec leurs enfants, les actions qui sont développées pour apporter un soutien à l'enfant et au lien mère enfant. C'est dans ce cadre-là que nous avons eu connaissance de ce que faisaient SOS Femmes Dordogne, qui fait certainement partie des structures qui ont le plus développé cet aspect, dont Véronique JALICOT et Annabelle DURAND nous parleront de manière plus approfondie cette après-midi.

Ce type d'action fait l'objet d'une fiche descriptive, mise en ligne sur le site de l'ONED, qui a pour but de faire connaître ce qui se fait, en donnant une visibilité à des actions susceptibles d'intéresser des intervenants locaux en termes d'orientation, ou des intervenants plus lointains, qui peuvent y trouver matière à inspiration. Karen Sadlier, de l'institut de victimologie de Paris interviendra cette après-midi sur les outils à la fois très créatifs, mais aussi très pragmatiques que le centre propose pour soutenir des enfants qui sont souvent toujours en situations de violence conjugale.

L'ONED s'engage donc de diverses manières pour promouvoir cette question de l'enfant exposé aux violences conjugales. Le cahier de recommandations y a contribué. En décembre 2008, suite à une proposition de loi cadre de lutte contre les violences faites aux femmes, a été mise en place une mission parlementaire d'évaluation des politiques publiques en matière de lutte contre les violences faites aux femmes. L'ONED a été entendu dans ce cadre et l'on a pu voir que les parlementaires avaient développé une attention nouvelle à la question de l'enfant.

Entre 2007 et 2009, quasiment tous les départements de la grande couronne ont organisé une journée d'étude sur ce thème et au moins une quinzaine de départements en région. Deux départements se sont appuyés sur le cahier pour développer des outils visant à inciter les professionnels de l'action sociale à nouer le dialogue sur cette question.

La Seine Saint-Denis a par exemple développé un guide méthodologique d'aide à l'entretien pour les professionnels, qui visait à leur donner un cadre de connaissances théoriques, cliniques et pratiques, pour les soutenir dans le fait de poser la question de la violence aux femmes et à aborder avec elles la place de leur enfant dans cette situation.

Des intervenants sociaux de Haute-Loire ont développé un partenariat pour produire une brochure très réussie qui détaille, par catégorie d'âge, les effets de la violence conjugale sur la santé des enfants, dans le but d'avoir un support qui permette le dialogue avec l'un ou l'autre des deux parents. Ce réseau a aussi testé l'intérêt d'évoquer l'enfant pour avoir un levier de changement sur les auteurs de violence, qui sont aussi des pères, responsables de leurs enfants et qui ont à travailler sur leur parentalité.

A noter que ces deux supports ont fait l'objet de présentation publique, et dans le second cas, d'une formation visant à accompagner l'appropriation de l'outil, ainsi que d'un suivi à six mois.

Enfin, L'ONED soutient la recherche, puisque tous ceux qui se sont penchés sur la question de l'enfant exposé aux violences conjugales depuis dix ans, relèvent l'absence de travaux en France. Trois recherches ont été financées dans le cadre de l'Appel d'Offres Thématique 2007, dont nous entendrons les principaux résultats ce matin.

Ces recherches abordent toutes les trois, chacune à partir d'un angle différent, le croisement entre la question de la violence conjugale et celle de la protection de l'enfance, croisement qui pose toutes les questions complexes qu'Anne-Sylvie Soudoplatoff a relevé en introduction. Dans le souci de ne pas nuire au suspense du dévoilement qui revient aux chercheurs, je n'en dirai pas grand-chose si ce n'est deux constats très généraux, transversaux aux trois recherches, à savoir :

1° La situation de violence au sein du couple des parents, qu'elle relève du conflit ou de la violence conjugale, semble être rarement prise en compte en protection de l'enfance lorsqu'elle est « pure » : en général, la prise en charge se fait lorsqu'il y a d'autres problématiques en jeu, auquel cas la problématique au niveau du couple tend à passer à l'arrière plan.

2° Finalement, du point de vue des intervenants, la question de la qualification de la nature de la violence à laquelle on a affaire au niveau du couple importe peut-être moins que le travail à faire avec la famille, parents et enfants, pour revenir à une situation où le danger aurait cessé.

Pour ce qui me concerne, cela me pose une question sur laquelle j'aimerais vous laisser :

La Défenseure des Enfants, en 2008, avait intitulé son rapport thématique : « L'enfant au cœur des séparations très conflictuelles », notamment parce que ce 50% des réclamations reçues cette année-là étaient causées par ce type de situation. Elle concluait son rapport sur 30 recommandations, regroupées en 3 axes, soit : 1) promouvoir la coparentalité, 2) promouvoir la médiation, 3) être attentif au droit de l'enfant à maintenir des relations personnelles avec chacun de ses parents.

En 2007, nous insistions dans le cahier, 1) sur l'importance qu'il existe un tiers entre les parents, afin d'éviter les contacts directs entre eux, 2) sur le fait que la médiation consiste plutôt une pratique à risques dès lors qu'elle met les deux parents sur un pied d'égalité et qu'elle vise à parvenir à un accord entre eux, alors que la violence conjugale est une dynamique relationnelle où il n'y ni égalité, ni conflit, et enfin 3) nous incitions à la prudence à adopter quant au droit de visite et d'hébergement des enfants par l'auteur dès lors que l'on sait que l'enfant est extrêmement souvent fortement instrumentalisé par le père pour atteindre la mère, soit pour avoir de l'information, soit pour la dénigrer.

La question que cela nous pose à mon sens est la suivante : on constate que l'on peut avoir des recommandations opposées, mais également pertinentes sur une même problématique générale qui est celle de difficultés graves dans la relation conjugale, où la différence n'apparaît que lorsqu'une expertise permet de faire la différence entre différentes dynamiques relationnelles en jeu au sein du couple. Est-ce que cela ne plaide pas dans le sens d'un développement, en protection de l'enfance, d'approches très fines pour chaque catégorie de problème, qui permettraient peut-être de mieux prendre la mesure de l'impact potentiel des problèmes des adultes sur les enfants, et aussi de mieux accompagner les adultes en tant que parents ? Les canadiens ont par exemple observé que dans les situations nécessitant une prise en charge en protection de l'enfance, quatre types de problématiques parentales étaient très fréquemment associées, soit : la pathologie mentale, la consommation de toxiques, la violence conjugale et la déficience intellectuelle. Cela leur permet de travailler en partenariat avec les intervenants qui suivent les parents et de mettre leur expertise au service d'une intervention la plus ajustée aux besoins de l'enfant, qui doit toujours s'établir en fonction d'une évaluation réaliste des compétences et des ressources parentales.

Je vous souhaite une excellente journée de réflexion.

David Pioli, sociologue, chargé d'études à l'Oned :

Depuis une quarantaine d'années, l'étude des émotions a connu essor important en psychologie, au point qu'elle est devenue aujourd'hui un objet de travail relativement classique en psychologie. La recherche qui nous est maintenant présentée est cependant novatrice et ambitieuse dans la mesure où le modèle théorique d'analyse sur lequel s'appuie l'équipe de recherche n'a jamais été validé empiriquement. Le choix de rapporter l'explication du mode de régulation des émotions chez les enfants et les jeunes est directement rapporté à la question des violences conjugales, ce qui n'avait jamais été réalisé en France.

Les effets de la violence conjugale et des autres formes de violences sur la régulation des émotions chez les jeunes de 7 à 16 ans

Audrey Luce (doctorante) et Hélène Tremblay (professeur), Laboratoire Psy-NCA EA 4306, Université de Rouen

Ce travail vise à comprendre comment la violence conjugale affecte ou non la régulation des émotions pendant le développement de la seconde enfance et de l'adolescence en s'inscrivant dans la perspective de la psychopathologie développementale. Avant les années 1970, les recherches scientifiques sur le devenir des enfants issus d'environnement à très hauts risques décrivaient les issues développementales comme étant déterminées, inévitablement inadaptées ou pathologiques (Luthar, Cicchetti & Becker, 2000). Aujourd'hui, le cadre de la psychopathologie développementale permet de ne pas concevoir un tel déterminisme du contexte maltraitant sur le développement ultérieur. Il s'agit de comprendre les interactions entre les facteurs de risque et les facteurs de protection, l'hétérogénéité des troubles et l'importance des processus biologiques et psychologiques mis en œuvre face à des situations adverses (Richters, 1997 ; Rutter & Sroufe, 2000 ; Sameroff, 2000).

Il est aujourd'hui reconnu que l'exposition à différentes formes de violences, tout comme le fait d'être spectateur de violences conjugales, constitue des facteurs de risques pour le développement émotionnel des enfants et des adolescents qui y ont été confrontés (Maugahan & Cicchetti, 2002 ; Wolfe, Crooks, Lee, McIntyre & Jaffe, 2003). Suite à l'appel d'offre thématique de l'ONED intitulé « Violences entre conjoints et Protection de l'enfant », nous avons alors proposé de travailler plus particulièrement sur les effets de la violence conjugale et des autres formes de violences sur plusieurs facettes du développement émotionnel que sont: la régulation des émotions et les compétences à reconnaître, identifier, catégoriser et inférer les états mentaux émotionnels. Cet exposé, va se centrer sur la régulation des émotions des jeunes de 7 à 16 ans.

Notre intérêt s'est porté sur la période de l'adolescence et plus précisément de la transition de l'enfance à l'adolescence car c'est une période de changements au niveau de la régulation des émotions, discrimination des émotions, inhibition ou le contrôle des comportements, raisonnement cognitif (Jackson & Goossens, 2006 ; Spear, 2000). Des points de vue différents sur le fait que l'adolescence soit ou non synonyme de crise ? Avant, l'adolescence faisait référence à des difficultés d'ajustement (Hall, 1904 ; Freud, 1969). Mais aujourd'hui, plusieurs auteurs avancent que la plupart des adolescents fait face efficacement aux challenges développementaux sans forcément exprimer de troubles (Steinberg, 2005; Claes, 2006). Le poids et la nature des défis développementaux sont différents en fonction de chacune des étapes de l'adolescence (Egeland, 2009). Pour les adolescent(e)s, la sphère sociale prend beaucoup plus d'importance que pour les enfants. Ils cherchent à développer des relations de plus en plus intimes, ont des humeurs changeantes, expriment la volonté d'être autonome par rapport aux parents et initient davantage de comportements à risques (Arnett, 1999). Il est en conséquence facile d'imaginer que les capacités cognitives et émotionnelles mises en œuvre pour faire face à un événement difficile, ainsi que le sens qui lui est attribué, sont différents pour un enfant de 7 ans et pour un jeune de 16 ans (Cicchetti & Rogosch, 2002). Richmond & Stocker (2007) mettent en avant le fait que les adolescents développent principalement leur sphère amicale et s'éloignent de la sphère familiale, ce qui leur permet de prendre davantage de distance par rapport aux conflits parentaux. Tous ces changements et défis à l'adolescence nécessitent la mise en œuvre des mécanismes de régulation des émotions.

Récemment, la notion de régulation des émotions a été revisitée (Compas, 2004). Jusque-là, la régulation des émotions était surtout assimilée aux différences individuelles de *coping*, c'est-à-dire aux réponses volontaires sous le contrôle de l'individu impliquant un effort conscient (Lazarus et Folkman,

1984). Aujourd'hui, la régulation des émotions englobe aussi les réponses involontaires de réactivité de la personne en se référant aux *dimensions tempéramentales* (Eisenberg, Fabes et Guthrie, 1997; Derryberry, Reed et Pilkenton-Taylor, 2003; Compas, Connor-Smith et Jaser, 2004). Le plus récent modèle développemental de la régulation des émotions de Compas et ses collègues (2004) considèrent les dimensions tempéramentales comme les formes primitives et involontaires de *coping* auxquelles s'ajoutent, au cours de la seconde enfance et à l'adolescence, les stratégies volontaires et cognitives de *coping* face aux stressseurs. La notion de tempérament introduite par Thomas et Chess (1977) fait référence aux différences individuelles de la réactivité comportementale et affective. Elles apparaissent très tôt dans le développement. Selon les auteurs, les différences individuelles sont envisagées soit dans leur ensemble (Thomas et Chess, 1977 ; Rothbart et al., 2002), soit par des caractéristiques particulières comme l'inhibition (Kagan et Snidman, 2004) ou le contrôle exigeant de l'effort (Eisenberg, Fabes et Guthrie, 1997). La réactivité physiologique inclut le seuil de la réaction d'alarme, la déstabilisation et la réactivation automatiques des ressources (Boyce, Barr et Zeltzer, 1992).

Le modèle de Compas et al. (2004) suggère aussi que la régulation des émotions sous ses deux formes, volontaire et involontaire, est modérée et façonnée d'une part par le développement de la personne et d'autre part par les expériences de vie. L'objectif de ce travail est de tester ce modèle. Tout d'abord, il s'agissait de recueillir des données sur les deux composants de la régulation des émotions en se centrant sur la période de la fin de l'enfance et le passage à l'adolescence. Nous faisons l'hypothèse que la régulation des émotions, volontaire et involontaire, subirait des changements avec l'âge.

Ensuite, ce travail cherchait à comparer des enfants et adolescents avec et sans expériences de vie adverses, non seulement pour identifier leurs vulnérabilités (Teachman et Allen, 2007 ; Kagan et Snidman, 1999 ; Westenberg et al., 2004), mais aussi pour mettre en évidence leurs ressources. Nous faisons l'hypothèse que les enfants et adolescents, avec et sans expérience de maltraitance, présenteraient des profils de tempérament et de *coping* semblables mais que la distribution de ces profils serait différente pour chacun des deux groupes. De plus, nous pensions que la distribution des profils de tempérament et de *coping* des enfants ou adolescents ayant été témoins de violences conjugales se différencierait de celle des adolescents ayant subi d'autres maltraitements. Récemment certaines études montrent que l'exposition à la violence conjugale entraîne des conséquences spécifiques en fonction des caractéristiques individuelles (le genre sexué, le tempérament, l'âge) et des caractéristiques familiales (histoire de l'exposition à la violence, le climat émotionnel familial) (Grych & Fincham, 1990 ; Grych, 1998). Aucune étude scientifique française n'a apporté de données sur cette question.

Méthode

Population

Elle est constituée de 154 jeunes de 7 à 16 ans. Ils sont répartis selon leurs expériences de vie au sein de trois groupes : 1) les enfants et adolescents ayant été témoins de violences conjugales et autres violences parentales ; 2) Les enfants et adolescents ayant connu « seulement » des maltraitements parentales (maltraitements physiques, psychologiques, négligences, abus sexuels) ; 3) les enfants et

adolescents sans violence connue. Chaque groupe comprend 4 classes d'âge comme indiqué dans le tableau suivant :

	7-10 ans	11-12 ans	13-14 ans	15-16 ans	Totaux
Violences conjugales (et violences parentales)	2	5	2	3	12
Violences parentales	4	5	16	7	32
Sans violence avérée	44	33	20	13	110
Totaux	50	43	38	23	154

Protocole

1) Chaque enfant et adolescent a répondu au questionnaire KIDCOPE présenté sur ordinateur (Spirito, Stark & Williams, 1988). Il permet d'évaluer les mécanismes volontaires de régulation des émotions permettant de maintenir, augmenter ou altérer le contrôle sur l'environnement et sur soi (Compas, 2001). Les stratégies de *coping* sont ensuite analysées selon la typologie de Compas (2001, 2004) distinguant :

- Les stratégies d'engagement avec un contrôle direct sur la source de stress cherchant soit un équilibre émotionnel immédiat (régulation des émotions) soit une solution au problème posé (résolution de problème).
- Les stratégies de *coping* d'engagement avec un contrôle indirect sur la source de stress comme la restructuration cognitive positive, la distraction, l'autocritique, ou encore blâmer les autres.
- Les stratégies de désengagement qui incluent le retrait social, la pensée magique et la résignation.
- Une troisième catégorie est ajoutée à la typologie de Compas (2001, 2004) : les stratégies de recherche de soutien social pouvant appartenir aux deux catégories (engagement vs. désengagement) précédemment citées.

Une analyse de classification ascendante hiérarchique a permis d'extraire 5 profils d'utilisations des stratégies de *coping* qui se différencient significativement les unes des autres:

	Profil « Soutien »	Profil « soutien et engagement direct»	Profil « engagement direct »	Profil « engagement direct et indirect »	Profil « sans stratégie préférentielle »
Usage prioritaire	Soutien	Soutien Régulation des émotions Résolution de problème	Régulation des émotions Résolution de problème	Régulation des émotions Résolution de problème Restructuration cognitive Distraction Autocritique Blâme	
Usage secondaire	Régulation des émotions Résolution de problème Restructuration cognitive Distraction Autocritique Blâme Retrait Pensée magique Résignation	Restructuration cognitive Distraction Autocritique Blâme Retrait Pensée magique Résignation	Soutien Restructuration cognitive Distraction Autocritique Blâme Retrait Pensée magique Résignation	Soutien Retrait Pensée magique Résignation	

2) Chaque adolescent de 11 à 16 ans a répondu questionnaire d'auto-évaluation du tempérament en sept facteurs pour l'enfant d'âge scolaire et l'adolescent présenté sur ordinateur (Mallet, Luce, Herbé & Tremblay, en cours de validation). Pour les enfants de 7 à 10 ans, le questionnaire est complété par les parents des enfants n'ayant pas connu de violences avérées et par les éducateurs référents des enfants ayant connu des violences. Les réponses à ce questionnaire permettent d'identifier les mécanismes involontaires de la régulation des émotions, c'est-à-dire les variations de la réactivité individuelle au niveau comportemental, émotionnel, attentionnel et de l'auto-régulation face à un événement stressant (Compas & al., 2004 ; Rothbart & Derryberry, 2002 ; Rothbart, 2005). Le questionnaire identifie 7 dimensions du tempérament qui sont : l'activité motrice, l'humeur positive, la

concentration, la rigidité par rapport à la nouveauté, l'évitement social, le contrôle inhibiteur en respect à des injonctions parentales et l'impulsivité.

Une analyse de classification ascendante hiérarchique a permis d'extraire 3 profils de tempérament qui se différencient significativement les uns des autres. Nous avons ainsi, nommé le premier profil de tempérament « Flexible », le second « Sans inhibition » et enfin le troisième « Anxieux social ». Le tableau ci-après présente l'organisation des 7 dimensions tempéramentales au sein de chaque profil de tempérament.

	Profil « Flexible »	Profil « Sans inhibition »	Profil « Anxieux social »
Points forts :	<p>7</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stabilité motrice - Sociable - Adaptation à la nouveauté - Réfléchi - Humeur positive - Concentration - Contrôle inhibiteur 	<p>4</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sociable - Adaptation à la nouveauté - Réfléchi - Humeur positive 	<p>3</p> <ul style="list-style-type: none"> - Humeur positive - Concentration - Contrôle inhibiteur
Points faibles :	<p>0</p>	<p>3</p> <ul style="list-style-type: none"> - Instabilité motrice - Difficultés concentration - Difficultés contrôle inhibiteur 	<p>4</p> <ul style="list-style-type: none"> - Instabilité motrice - Peur de l'évaluation d'autrui - Rigidité par rapport à la nouveauté - impulsivité

Résultats

Différences individuelles des mécanismes involontaires (Tempérament) de la régulation des émotions

a) En fonction des expériences de vie

Les trois profils de tempérament identifiés sont présents dans les trois populations. Cependant, la distribution des profils tempéramentaux diffère en fonction du type d'expérience de vie. Les enfants et adolescents des deux groupes avec violences se décrivent ou sont décrits comme ayant significativement plus souvent un profil de tempérament « Anxieux social » et comme ayant moins souvent un profil de tempérament « Flexible » que les enfants et adolescents du groupe sans violence avérée ($X^2(4)=11.16, p<.03$). Les enfants et adolescents faisant partie des deux groupes ayant connu des violences (« violences conjugales/violences parentales » et « violences parentales ») se décrivent et sont décrits comme ayant un profil de tempérament « Sans inhibition » en proportion similaire à ceux n'ayant pas connu de violences.

b) En fonction des expériences de vie et l'âge

Nous nous sommes intéressés à la possible influence de l'âge et des expériences de vie sur les profils tempéramentaux selon lesquels se définissent les enfants et adolescents. Dans le groupe des enfants et adolescents sans violence avérée, le profil de tempérament « Sans inhibition » augmente

significativement avec l'âge ($X^2(3)=8.22, p<.04$) alors que le profil de tempérament « Flexible » diminue ($X^2(3)=7.46, p=.05$).

Les enfants de 7-10 ans ayant connu les violences conjugales sont significativement plus souvent décrits comme ayant un profil « Anxieux social » que les enfants sans violence avérée du même âge ($X^2(1)=4.49, p=.03$). Les adolescents de 15-16 ans ayant connu les violences conjugales se décrivent aussi comme ayant plus fréquemment un profil « Anxieux social » que les jeunes du même âge sans expérience de violences ($X^2(1)=4.62, p=.03$) et que les adolescents du même âge avec des expériences de violences parentales ($X^2(1)=4.13, p=.04$).

Différences individuelles des mécanismes volontaires (Coping) de la régulation des émotions

a) En fonction des expériences de vie

Toutes les catégories de *coping* sont utilisées par les enfants et adolescents et cela indépendamment du fait qu'ils aient ou non connu des violences. Tous âges confondus, les profils de *coping* « Soutien / Engagement direct » et « Engagement indirect et direct » sont significativement plus utilisés par les enfants et adolescents ayant été spectateur de violences conjugales que par les enfants et adolescents n'ayant pas connu de violence. Le profil « Soutien » est significativement plus utilisé par le groupe des enfants et des jeunes sans expérience de violence que par les enfants et adolescents avec des expériences de violence ($X^2(4)=9.11, p=.05$).

b) En fonction des expériences de vie et l'âge

Le profil de *coping* « Soutien » est plus utilisé à tous les âges chez les enfants et adolescents sans expérience de violence que les autres profils de *coping*. Ce résultat n'est significatif que chez les 7-10 ans et 11-12 ans (*respectivement*, $X^2(4)=14.6, p=.005$ et $X^2(4)=12.9, p=.01$). Par contre, les profils « Soutien / Engagement direct » et « Engagement indirect et direct » semble plus utilisés à tous âges chez les enfants et adolescents ayant connu des violences conjugales et des violences parentales que les autres profils de *coping* mais aucune différence significative n'est observé.

Différences individuelles des mécanismes involontaires (Tempérament) et volontaires (Coping) de la régulation des émotions

a) En fonction des expériences de vie

Nous faisons l'hypothèse que les profils tempéramentaux devraient influencer l'utilisation de profils de *coping* spécifiques et ce quelle que soit l'expérience de vie des enfants et adolescents.

Nous avons d'abord analysé l'influence des profils tempéramentaux sur les profils de *coping* pour l'ensemble de notre population d'enfants et d'adolescents, toutes expériences de vie confondues. Nous observons des différences significatives de distributions dans les profils de *coping* en fonction des profils tempéramentaux ($X^2(8)=40.42, p<.0001$) se traduisant comme suit :

(a) les enfants et adolescents avec un profil de tempérament « Flexible » utilisent significativement plus les profils de *coping* « Soutien » et « Engagement direct et indirect » que les enfants et les adolescents avec un profil de tempérament « Sans inhibition » et « Anxieux social ».

(b) les enfants et adolescents avec un profil de tempérament « Anxieux social » sont significativement plus nombreux à utiliser les profils de *coping* « Soutien/Engagement direct » et « Engagement sans soutien ».

(c) les enfants et adolescents avec un profil de tempérament « Sans inhibition » sont significativement plus nombreux à utiliser le profil de *coping* « Sans stratégie préférentielle ».

Nous avons ensuite analysé l'influence des profils tempéramentaux sur les profils de *coping* pour l'ensemble de notre population d'enfants et d'adolescents en fonction des expériences de vie. Il n'y a pas d'influence significative des profils tempéramentaux sur les profils de *coping* dans la population d'enfants et d'adolescents sans violence. Par contre, il y a une influence significative des profils tempéramentaux sur les profils de *coping* dans le groupe d'enfants et d'adolescents avec des expériences de violences ($\chi^2(8)=20.27, p=.009$). Ces différences au sein des enfants et adolescents ayant connu des violences se traduisent comme suit :

(a) les enfants et les adolescents avec un profil de tempérament « Flexible » sont significativement plus nombreux à utiliser les profils de *coping* « Engagement direct sans soutien » et « Engagement indirect / direct » ;

(b) les enfants et les adolescents avec un profil de tempérament « Anxieux social » sont plus nombreux à utiliser les profils de *coping* « Engagement direct et indirect » et « Soutien/Engagement direct ». Ces enfants et adolescents sont très sensibles à l'évaluation d'autrui et ayant des difficultés à s'adapter aux situations nouvelles. Ils préfèrent solliciter l'aide des autres ou utiliser des stratégies d'engagement direct afin de résoudre leur problème.

(c) les enfants et les adolescents avec un profil de tempérament « Sans inhibition » sont significativement plus nombreux à utiliser les profils de *coping* « Soutien » et « sans stratégie préférentielle ».

b) *En fonction des expériences de vie et de l'âge*

Etant donné la petite taille de notre échantillon d'enfants et d'adolescents avec des expériences de maltraitance, l'analyse statistique des effets de l'expérience de vie et de l'âge sur les mécanismes de régulation des émotions (involontaire vs. volontaire) n'a pas été réalisable. Cependant, sur le plan descriptif, nous pouvons observer que chez les jeunes ayant connu des violences, l'influence des profils tempéramentaux sur l'utilisation des profils de *coping*, précédemment démontrée, est visible à l'adolescence et plus précisément à 11-12 ans et 15-16 ans, mais pas à 7-10 ans.

Conclusion

Ce travail visait à analyser les effets des maltraitements sur la régulation des émotions, volontaire et involontaire, chez des enfants et adolescents français de 7 à 16 ans. La question posée était de savoir si certains profils de tempérament et de *coping* pouvaient représenter des ressources ou des vulnérabilités pour ces jeunes ayant été confrontés à des situations de violences. La comparaison entre des enfants et adolescents avec et sans expérience de violences et des mêmes âges permet de répondre à cette question. En effet, les jeunes sans expérience de violence donnent une idée du tableau attendu du développement de la régulation des émotions.

Le premier résultat important de cette étude est de constater que malgré des expériences de maltraitements, il y a des enfants et des adolescents qui sont décrits ou se décrivent comme ayant une régulation des émotions et une réactivité tempéramentale « flexible » et qu'ils optent pour des stratégies volontaires de *coping* visant à contrôler directement ou indirectement les sources de stress. Ce mode de régulation des émotions est très proche de ce qui est observé chez certains enfants et adolescents sans expérience de violence. Ce résultat va dans le sens du principe de multifinalité de la psychopathologie développementale et démontre que des événements adverses ne conduisent pas obligatoirement aux mêmes conséquences négatives. Ce principe défend l'idée selon laquelle tous les enfants expérimentant des maltraitements ne présentent pas les mêmes profils tempéramentaux et psychologiques et que d'autres expériences de vie peuvent les avoir aidés à faire face de façon adaptée aux sources de stress.

Le second résultat important de cette étude est de mettre en avant que les expériences de maltraitance fragilisent effectivement les enfants et les adolescents. Les enfants et adolescents de notre étude qui ont été spectateurs de violences conjugales et/ou victimes de violences parentales se décrivent ou sont décrits plus fréquemment comme socialement anxieux que les enfants et adolescents sans expérience de violence. Ce résultat répond du principe d'équifinalité de la psychopathologie développementale. Ce principe suppose que des progressions vers l'anxiété sociale peuvent s'organiser dans des environnements avec ou sans violence. Ce résultat va aussi dans le sens d'une étude montrant que dans un contexte avec conflits parentaux, les vulnérabilités tempéramentales tendent à exacerber les issues développementales troublées à l'adolescence comme les comportements délinquants ou la dépression (Davies & Windle, 2001). Ces différences tempéramentales entre les enfants et adolescents ayant connu des violences conjugales et ceux n'ayant pas connu de violence de manière avérée semblent dépendre de l'âge. Elles s'expriment plus précisément, à la fin de l'enfance (7-10 ans) et au milieu de l'adolescence (15-16 ans). Dans ce groupe d'enfants et d'adolescents ayant connu des violences avec un profil tempéramental « Anxieux social », le choix de stratégies d'engagement ou de recherche de soutien est prépondérant. Ce constat met en exergue le paradoxe des adolescents ayant connu des violences pour faire face à leurs problèmes. D'une part, leur exposition à des violences entraîne une perte de confiance envers autrui. D'autre part, demander de l'aide afin de trouver une solution à leur difficulté est en contradiction avec leur volonté d'autonomie (Coenen, 2001).

Ce projet concernant l'impact des violences conjugales et autres formes de violences sur le développement émotionnel des jeunes âgés de 7 à 16 ans contribue à combler certaines lacunes de nos connaissances sur les interactions entre l'environnement et la personne. De plus, connaître les ressources émotionnelles dont disposent les jeunes pour faire face aux adversités à la fois développementales et environnementales, étudiées dans la perspective de la psychopathologie développementale, permet de mieux comprendre aussi bien le développement émotionnel troublé que le développement émotionnel normal. La démarche d'évaluation envisagée devrait permettre enfin de guider les stratégies d'intervention du clinicien pour prévenir l'émergence des troubles ou y remédier.

David Pioli : Je précise que cette recherche est encore en cours, qu'il s'agit donc de résultats intermédiaires. Les résultats finaux sont attendus en avril.

Entre protection de l'enfant et maintien des relations enfants-parents. L'intervention sociale face

C'est un grand plaisir de vous présenter pour la première fois en public et dans ce cadre, cette recherche à peine achevée. « Entre protection de l'enfant et maintien des relations de l'enfant avec ses parents : l'intervention sociale face aux violences conjugales ». Ce travail a été réalisé avec Claudine Philippe de l'Inserm, Marie-Annick Mazoyer, et Pascal Donati.

La question de la protection des enfants dans le cadre de violences entre les conjoints fait l'objet aujourd'hui de discussions et tend à se transformer. Les violences faites aux femmes sont mieux connues, et les dix ou vingt dernières années ont été marquées par la prise de conscience de l'existence de séparations conflictuelles où les enfants sont pris en otage. En conséquence, des moyens de protection et d'action sont mis en place progressivement, mais qui entrent en tension avec d'autres exigences apparues entre temps en protection sociale, et notamment l'idée largement promue que l'enfant puisse conserver des relations avec ses deux parents.

Nous avons abordé cette question des tensions entre injonctions contradictoires à travers l'étude de plusieurs dispositifs prenant en charge des enfants qui ont été témoins et donc victimes des violences entre leurs parents. Comment les intervenants font-ils face à cette idée qu'il faut à la fois protéger l'enfant et maintenir, dans un cadre approprié des relations avec leurs deux parents, y compris le parent qui s'est montré violent envers l'autre ?

L'exposition de l'enfant aux violences conjugales

Si la question est aujourd'hui plus visible, cela signifie que les violences conjugales sont mieux prises en compte, mieux combattues et que, par ailleurs, sont mis au jour davantage d'éléments, notamment la question des séparations conflictuelles.

Des efforts importants ont été réalisés concernant la violence faite aux femmes. Ainsi, en France, le premier centre spécialisé accueillant les femmes victimes de violences a ouvert en 1978. En 1989, est lancée la première campagne de lutte contre les violences faites aux femmes. Les conférences internationales ont également joué un grand rôle (Nairobi en 1985, Pékin, 1995). A Pékin, les violences conjugales sont devenues un axe prioritaire. Au niveau national, il a été demandé de fournir des statistiques précises. L'Union européenne a pris le relais et, au cours des années 1990, a décrété la tolérance zéro pour les violences faites aux femmes.

En France, lors de la prise en considération des violences faites aux femmes, une enquête de grande ampleur sur ce sujet a permis de faire apparaître certains éléments. Les femmes concernées par les violences conjugales sont en situation de cumul des violences : violences verbales et psychologiques, agressions physiques et sexuelles de façon répétée et univoque. Le conjoint a recours à la violence pour exercer et asseoir son pouvoir au sein du couple. Près des 2/3 tiers de ces femmes indiquent que les enfants sont témoins de cette violence et que, plus la violence est ancienne, plus les enfants en sont témoins. Cette recherche montre que la présence des enfants favorise également les disputes même si elles ne les concernent pas directement.

A côté de cela, on assiste à une prise en considération des ruptures conflictuelles entre conjoints et de leurs effets sur les enfants, ce qui est liée à l'accroissement des ruptures, qui a conféré une visibilité

accrue aux conflits au sein des couples. Lors des années 1970, le divorce a été facilité d'un point de vue légal, et normalisé au cours des années sur le plan social, ce qui aboutit à la loi de 2002, qui repose sur la notion de coparentalité.

Le changement de regard sur les ruptures n'en a pas pour autant réduit les inquiétudes sur le devenir des enfants. En effet, malgré la recherche de consensus, et quelle que soit la manière dont elle se passe, la rupture s'accompagne toujours de tensions, de souffrances, parfois de violences.

Une enquête de police et de gendarmerie faisait état, en 2008, de 156 femmes décédées, victimes de leur partenaires. Les auteurs de ces violences ont toujours le même profil : il s'agit d'hommes, de nationalité française, âgés de 41 à 50 ans, mariés, vivant en zone urbaine. Leur principale motivation est qu'ils n'acceptent pas la séparation. Les enfants sont souvent témoins, certains assistent au meurtre, découvrent corps de leur parents, voire sont tués en même temps que leur mère.

L'idée s'est donc progressivement imposée que ces conflits, par leur violence, peuvent constituer par eux-mêmes de mauvais traitement pour les enfants. En sous-main, apparaît cette idée selon laquelle les enfants comptent peu dans les décisions et les actions de leurs parents. Ils sont utilisés comme des otages, et paient très cher la liberté dont bénéficient leurs parents car eux restent attachés à l'idée du couple que forment leur parents. Les enfants peut-être constituent les victimes oubliées des violences conjugales.

De nombreux travaux publiés aux Etats-Unis et au Canada, sur cette question, soulignent que lorsqu'il y a violence dans le couple, les enfants sont systématiquement spectateurs. L'ampleur du phénomène est cependant difficile à mesurer, la violence restant cachée. Au Canada, on estime que dans 1 situation sur 2, les enfants sont exposés aux violences, ce qui signifie que sont concernés 0,5 million d'enfants. Cette exposition se produit de diverse manière : l'enfant peut être témoin direct, entendre des paroles et des gestes violents sans être présent, devoir vivre avec les conséquences de ces violences ; par exemple sa mère blessée, qui pleure, lui raconte ce qui est arrivé, dit vouloir quitter la maison, ou lors d'une visite de la police...

En France, il existe peu de travaux à ce sujet, mais des psychothérapeutes montrent comment les enfants sont instrumentalisés sur ces questions, s'arrêtant sur les différents stades d'exposition des enfants aux violences. Dans un premier temps, l'enfant peut d'abord être instrumentalisé, considéré comme un objet. Il développe alors des stratégies de protection pour oublier. Dans un deuxième temps, il peut s'adapter, chercher à donner sens à la situation, et nouer une alliance avec l'un des parents. S'il s'agit du parent victime, il peut également être victime de la violence. Enfin, dans un troisième temps, l'enfant participe : il a acquis l'idée de la violence comme instrument de règlement des conflits et s'en sert se protéger.

Les conséquences de la violence à laquelle l'enfant est exposé ne diffèrent pas des violences directes. Les enfants qui sont exposés peuvent souffrir de troubles du sommeil, de l'alimentation, d'anxiété, d'angoisse, être dépressifs. Ils peuvent présenter des troubles du comportement, des conduites agressives dans le cadre scolaire, être suicidaires, ou présenter des troubles psychosomatiques résultant du traumatisme engendré par les violences (cf. rapport Henrion, 2001).

Face à cette prise de consciences, de nombreux types d'action sont mis en place ou envisagés. La modalité de protection, de mise à distance de la violence, la plus fréquente, résulte de la séparation des parents. La séparation ne met pas forcément fin à la violence. Celle-ci peut rester ignorée des tiers. L'enfant peut encore assister à des attaques de violences du parent auteur envers l'autre parent.

D'autres actions peuvent être plus radicales, qui mettent en jeu le Juge des enfants ou l'ASE. Il s'agit de violences plus visibles et le fait que l'enfant ait été exposé aux violences conjugales est considéré en tant que tel. Diverses sortes d'intervention sont mises en œuvre : l'accueil en foyer pour femmes maltraitées par leur conjoint, des consultations spécialisées, des prises en charge ambulatoire, des groupes de paroles pour les enfants qui, d'après une étude canadienne montre combien ils peuvent avoir une fonction d'étayage pour les enfants qui y découvrent solidarité et entraide.

Les choses se compliquent lorsque la question de protection des enfants entre en tension avec la question de maintien des relations entre l'enfant et ses deux parents. Si les ruptures familiales peuvent faire craindre les violences, elles font craindre également la rupture des relations entre l'enfant et le parent avec lequel l'enfant ne vit plus.

Sous l'effet de la diffusion dans tous les secteurs de l'action sociale, de connaissances psychologiques, psychanalytiques, sur le développement de l'enfant, l'idée s'impose profondément que l'enfant doit maintenir des relations avec ses deux parents. En effet, après une séparation, selon les travaux de C. Villeneuve-Bokalp, 30% des enfants issus de couples séparés perdent rapidement contact avec leur père et 30% supplémentaires ont des contacts irréguliers. Nombre d'initiatives ont donc été engagées depuis la fin des années 1990, qui ont vu l'apparition des visites médiatisées, des espaces de rencontre pour le maintien du lien parent - enfant. La pression s'est accrue pour maintenir les liens entre le parent avec lequel l'enfant ne vit pas et ce dernier, par des principes tels qu'un meilleur partage des responsabilités parentales et de la résidence alternée. Les relais enfants parents ont le même objectif. Plus généralement, l'idée sous-entendue est que le développement de l'enfant peut être gravement compromis si est maintenu le secret de ses origines ou d'une partie de sa parenté. Les interventions actuelles dont bénéficient ces enfants sont prises entre deux contraintes de forces égales, la protection de l'enfant et le maintien de certaines relations avec le parent dont l'enfant est séparé.

Notre recherche porte sur cette tension. Elle a porté sur trois types de services : des CHRS (hébergement), des espaces de rencontre (droit de visite) et des lieux de visites médiatisées. La recherche montre comment ces trois types de structures contribuent à la protection et au maintien des relations.

Dans les CHRS, la protection des enfants dans le cadre de violences conjugales est l'aboutissement d'une démarche de la mère qui fait ainsi reconnaître son statut de victime, dans un cadre de prise en charge collectif et global. L'un des moyens de travailler avec ces mères et leurs enfants est de leur permettre de formuler cette violence qu'ils ont vécue. La question de la place du père se pose de façon récurrente dans ces centres d'hébergement et reçoit des réponses différenciées. L'un des CHRS proposait une réponse légale afin que la mère ne se mette pas en défaut vis-à-vis du père. La sécurité était une priorité. Dans un autre, sans remettre en question la sécurité, les pères pouvaient rendre visite à leurs enfants dans la crèche où ils sont hébergés de jour. La protection offerte par l'institution permettait ainsi de mettre entre parenthèse la violence, face au maintien des liens du père avec ses enfants.

Les espaces de rencontre accueillent des enfants pris dans le conflit de leurs parents. Il existe environ 150 institutions de ce type qui prennent en charge autour de 17 000 enfants chaque année. Les enfants accueillis vivent en général avec l'un de leurs parents. Les violences conjugales sont encore en arrière plan, mais l'organisation de rencontres entre l'enfant et le parent avec lequel ils ne vivent pas exprime le souci de maintenir des liens entre l'enfant et le parent dont il est séparé. Dans l'un des espaces de rencontre, la médiation est mise en avant, tandis que l'autre développe une approche plus sociale, avec un souci d'intégration du parent séparé et des préoccupations vis-à-vis de la violence des hommes.

Notre étude portait également sur deux lieux de visites médiatisées, qui suscitent un certain intérêt de la part des juges des enfants, dans le cadre du placement des enfants, afin que ces derniers continuent de rencontrer leurs parents. Il s'agit de situations extrêmes marquées par de grandes difficultés. Le travail prend la forme de rencontres individualisées, pour inter réagir entre l'enfant et ses parents. L'idée est de permettre à l'enfant de continuer à se sentir l'enfant de ses parents. Là encore, différentes orientations coexistent dans le champ : certaines s'inscrivent dans une perspective analytique, d'autres sont d'inspiration plus systémique.

L'étude de ces trois types d'intervention montre qu'il n'existe aucune homogénéité ou linéarité entre les différents parcours d'enfants ou de parents. Il est difficile d'isoler les situations caractérisées par une violence indirecte, dont les enfants sont spectateurs. Il est donc extrêmement complexe de caractériser ces situations.

Comment ces institutions travaillent-elles la question du maintien des liens ? Dans l'ensemble, il semble préférable que l'enfant soit confronté au parent avec lequel il ne vit pas dans des conditions de rencontre sécurisées, plutôt que de se faire une représentation diabolisée ou idéalisée de ce parent. Le maintien des relations apparaît comme un élément favorable au développement de l'enfant.

Des exigences se font jour, du type que les violences fassent l'objet d'une évocation d'une manière ou d'une autre, afin de faire sens pour les enfants concernés. La comparaison des différents services montre que les horizons diffèrent. Dans les espaces de rencontre, sont proposées de nouvelles relations effectives qui puissent se poursuivre sans le soutien du lieu. Dans les services de visites médiatisées, les différences ne sont pas aussi tranchées, mais il est plus difficile d'envisager que parents et enfants puissent se passer du lieu et il est proposé aux enfants de bénéficier d'une part de parentalité non aliénée chez ses parents.

La volonté de protection est présente dans ces services et prend des formes différentes, pour que la situation de violence ne se reproduise pas. Un travail préalable est effectué pour vérifier que les rencontres soient sans risques. Les équipes développent des capacités d'analyses collectives de diagnostics afin de vérifier que les rencontres organisées ne sont pas une occasion de troubles pour l'enfant. Il est possible de reprendre avec un parent une parole ou un geste inapproprié face à l'enfant. On peut écourter une rencontre, ou la transformer pour l'adapter au mieux. Toutes les structures ont été amenées, à un moment ou un autre, à faire un signalement au juge pour assurer la sécurité de l'enfant.

La question de la violence est considérée différemment d'un lieu à l'autre. L'un des CHRS considère que la violence en tant que telle doit être prise en considération en premier lieu, afin d'assurer la sécurité de la mère et des enfants. D'autres structures considèrent la violence, sans la banaliser, n'empêche pas la rencontre entre l'enfant et son parent. Dans d'autres structures, la question de la

souffrance est centrale, et non celle de la violence. On considère qu'il est primordial de donner du sens aux orientations disciplinaires différentes.

Conclusion

Le travail réalisé montre que les intervenants sont confrontés à ces situations d'enfants exposés aux violences conjugales et développent des interventions spécifiques mais variées pour faire face à ces situations. Les intervenants ne considèrent généralement pas cette situation de spectateur de la violence comme étant une situation spécifique ou nécessitant une intervention spécifique. Elle est prise en considération de manière incidente, et non comme objet principal du travail. Il est question de femmes réfugiées, d'enfant placés, et ce sont les raisons pour lesquelles on s'occupe de l'enfant comme spectateur. La tension entre souci de protection de l'enfant et maintien du lien passe souvent au second plan.

Faut-il aujourd'hui, et comment accentuer la spécificité de ces situations où l'enfant est spectateur de la violence conjugale ? A cet égard, la recherche souligne que la lutte contre ces situations revient à lutter contre les violences conjugales. Certaines interventions doivent être renforcées, il est nécessaire de former les intervenants, afin qu'ils puissent réagir avec efficacité, il est également nécessaire de mesurer ce qu'on veut faire.

Faire de l'exposition aux violences conjugales une catégorie à part entière permet d'une part de chercher à faire la distinction entre le conflit conjugal qui existe et la violence intolérable. Sans banaliser ce phénomène, il est nécessaire de s'interroger quant à faire de ce thème un nouveau point d'entrée de l'intervention sociale dans les familles

Traitement social de la question de l'enfant dans les violences conjugales, Marie-Laure Deroff, Emilie Potin, Université de Bretagne Occidentale – Atelier de Recherche Sociologique

Le projet et ses objectifs : Comprendre comment les différents acteurs en charge de la protection de l'enfance et / ou du traitement des violences conjugales, parviennent à développer des pratiques prenant en compte ces deux problématiques ? Comment comprendre les articulations ou les incompatibilités dans le cadre du traitement des violences conjugales et la question de l'enfant ? Comment sont mises en application les préconisations du second plan gouvernemental de lutte contre les violences faites aux femmes ? En effet, ce second plan considère la question de l'enfant et l'impact des violences conjugales auxquelles ils sont susceptibles d'être confrontés. Parmi les préconisations, était mentionnée celle de mieux sensibiliser et mieux coordonner l'action des différents acteurs face à cette problématique. La recherche a été menée sur le département du Finistère, car dans le cadre de la mise en œuvre et du travail partenaire en réseau, il s'agissait de l'échelle la plus pertinente.

La recherche s'est déroulée en 2 temps :

- Explorer les pratiques professionnelles à partir des dossiers sociaux dans le secteur de la protection de l'enfance comportant une information préoccupante, mentionnant un conflit de couple ou des violences conjugales. Il s'agissait donc, à partir des écrits professionnels en

protection de l'enfance, d'observer la prise en considération des violences conjugales et des éventuelles décisions d'accompagnement ou de prises en charge.

- Mener des entretiens auprès des acteurs du champ de la protection de l'enfance et des violences conjugales. Nous avons rencontré des professionnels de l'action publique dans les domaines social, de la justice, de la santé, ainsi que des bénévoles travaillant dans des structures associatives. Certaines structures sont habilitées par la justice ou le département, d'autres reposent sur l'énergie des bénévoles ou des militants.

Après les constats, nous étudierons comment il est répondu à ces deux questions ? Quelles sont les figures de l'enfant selon les modes d'entrée dans ces situations ?

Premier constat : Il existe une bonne connaissance partagée des problématiques des violences conjugales, au moins dans ce réseau d'acteurs à l'échelle départementale, ainsi que des caractéristiques des violences conjugales. L'ensemble des acteurs distingue le conflit de couple des violences conjugales à travers l'emprise d'un conjoint sur l'autre, le cycle des violences qui se traduit par les allers-retours des femmes. Cette bonne connaissance partagée témoigne de la logique de partenariat déjà en œuvre. Par exemple, le CIDFF assure des formations auprès du service de gendarmerie. Lors de la journée départementale sur les violences conjugales, un gendarme a présenté le cycle des violences conjugales et leurs caractéristiques.

Il existe un consensus autour des enfants exposés aux violences conjugales, souvent considérés comme victimes. Autour des risques pour l'enfant, d'après les professionnels, sont mis en exergue 4 types de risques :

- Risque moral : lié au modèle relationnel auquel est confronté l'enfant. La violence conjugale offre à l'enfant un modèle de relation inégalitaire entre adultes, construite autour de violences physiques ou psychologiques et de l'emprise de l'un sur l'autre. Les conséquences varient entre filles et garçons. Les filles risquent de s'identifier et de reproduire ces modèles, tandis que les garçons courent le risque de développer une forme de toute-puissance à l'adolescence, notamment dans les rapports entre mère et fils.
- Risque affectif lié à la défaillance parentale, notamment maternelle si celle-ci est victime. Ce risque de défaillance peut entraver le soutien et les soins apportés à l'enfant ainsi que le rôle éducatif nécessaire (cf. A. Fortin).
- Risque matériel, lié aux conditions de la séparation, et indexé aux risques encourus par celui qui part et les conditions économiques liées à la séparation.
- Risques relationnels liés à l'aménagement des rôles parentaux, ce qui se traduit par des difficultés autour de la reconnaissance de l'autre dans ses compétences parentales et de prise en compte des places de la victime et de l'auteur, qui en tant que parents, tendent à être mis sur un pied d'égalité.

Dans le cadre de situations de conflits de couples, les risques moraux ou affectifs ne se produisent pas réellement.

Au cours des entretiens avec les professionnels, est très vite apparue la difficulté de traiter ensemble les questions de violences conjugales et de protection de l'enfance, l'une chassant l'autre. Cette difficulté a pu être exprimée par les intervenants, notamment les travailleurs sociaux qui, au sein des CDAS, accompagnent les familles sur des problématiques diverses. Selon l'entrée dans la situation, la question de responsabilité parentale va s'imposer plus ou moins fortement et tend alors à effacer la problématique des violences conjugales, ou du moins à en faire une problématique secondaire.

Lors d'une entrée par l'adulte victime, il s'agit d'une problématique conjugale, personnelle, nécessitant d'accompagner un adulte victime. L'enfant peut, dans un premier temps, apparaître comme un personnage secondaire. Mais tout intervenant choisit, à un moment ou un autre de rappeler à son interlocuteur, souvent la mère, la question de ses responsabilités parentales, et les conséquences pour l'enfant de son exposition à ce contexte de violences conjugales. S'opère alors un passage de la prise en considération de la femme victime à l'accent mis sur la question de la mère responsable. Les professionnels font valoir l'idée que la figure de mère responsable l'emporte et efface progressivement celle de femme victime.

Une deuxième entrée concerne la parentalité et des symptômes de mal-être perçus chez l'enfant, ouvrant la porte vers une situation de violence conjugale qui n'est pas initialement connue. Dans un premier temps, l'intervention se justifie au nom de l'intérêt de l'enfant et des risques qu'il court, sans que la problématique de violences conjugales lui soit forcément associée. La problématique adulte demeure en arrière-plan. Il s'agit là d'accompagner un adulte parent.

Il apparaît que le rappel des responsabilités parentales s'adresse d'abord aux femmes. De fait, il s'agit des premières interlocutrices, notamment lorsqu'il s'agit de logiques d'accompagnement à long terme du secteur associatif, qui est l'interlocuteur privilégié pour parler de ces situations. Au nom de l'intérêt de la femme victime, le conjoint auteur est écarté, et en retour, il n'est pas convoqué en tant que père. Aussi la responsabilité parentale est rappelée, avant tout, à la mère qui est ainsi surexposée. Il existe donc une certaine difficulté des intervenants sociaux à combiner la double casquette de protection de l'enfance et d'autres problématiques telles que les violences conjugales. D'autres intervenants évoquent cette idée d'incompatibilité dans la mesure où ils y voient une double peine pour la femme victime et la mère. Elle vit cette situation de violence conjugale et le rappel de ses responsabilités parentales peut être vécu comme une forme de disqualification en tant que mère dans la mesure où elle est interrogée dans sa capacité à protéger son enfant, ce qui pose la question des représentations des acteurs du réseau concernant la mission des autres acteurs au sein du réseau.

Qu'il s'agisse du champ de la protection de l'enfance ou de celui des violences conjugales, il existe deux logiques d'actions transversales:

- l'intervention implique de traiter un fait, une infraction, un évènement. Il s'agit de violences visibles et caractérisées. Le professionnel va pouvoir imposer sa définition de la situation. Dans ce type de logique, l'enfant est le plus souvent invisible à moins d'avoir été visé par ces violences. Il devient l'enfant symptôme qui porte la marque physique ou psychologique des violences conjugales.
- L'accompagnement s'inscrit dans une démarche volontaire, où l'individu vient chercher ce dont il a besoin. Il prend la forme d'une écoute bienveillante, d'une information juridique ou sociale. Il

est question ici de traiter une situation dans sa globalité et dans sa complexité. Dans cette logique, l'enfant va être davantage présent, devenir un support à l'accompagnement même si celui-ci ne lui est pas directement destiné.

Nous avons distingué deux figures d'enfant mobilisées par les professionnels :

- « L'enfant repère », qui est le moyen de faire raccrocher la personne qui l'accompagne à une vie sociale ordinaire. Il s'agit de se prendre en main, d'effectuer les démarches etc. au nom de l'injonction « si vous ne le faites pas pour vous, faites-le pour votre enfant ». Ce dernier devient un point de repère des responsabilités du parent. Il est également un témoin qui permet de mesurer la situation, lorsque sa parole est prise en compte dans les différents services d'accueil.
- « L'enfant trait d'union » tente par lui-même de résoudre la situation : il est plus ou moins celui qui oblige, malgré une éventuelle séparation du couple conjugal à demeurer un couple parental, avec les questions d'aménagement des rôles parentaux lorsque l'enfant joue le rôle de messenger de l'un et de l'autre.

En conclusion, il ressort de cette étude qu'il est important d'accompagner les adultes sur leur propres problématique d'adultes et leurs problématiques personnelles, et pas seulement comme parents. **Accompagner une femme victime en reconnaissant les problématiques qu'elle affronte permet d'éviter l'évitement des services sociaux des accompagnateurs sur la question de l'enfant.**

Si des efforts ont été fournis au niveau départemental en termes de partenariat, ils doivent être rendus opératoires sur les territoires, ce qui implique une interconnaissance entre les différents acteurs du territoire (travailleurs sociaux, CIDFF, gendarmerie...) qui permettra de rompre avec les représentations qui peuvent perdurer encore aujourd'hui. Ainsi, certains professionnels du réseau, lorsqu'il est question de protection de l'enfance, parlent tout de suite de « placement à la Ddass », ce qui reflète une représentation qui perdure et qui doit être déconstruite à travers une meilleure connaissance entre les acteurs.

Il existe une volonté de mieux affirmer, sur le plan institutionnel, la prise en compte conjointe des problématiques de violences conjugales et de protection de l'enfance.

Enfin, reste un intérêt, à l'issue de cette recherche, qui porte sur l'expérience des femmes et des enfants : quel a été leur parcours ? Est-ce qu'il s'est déroulé facilement ou s'agissait-il du parcours du combattant ? Quels relais ont été trouvés ?

Violences conjugales et protection de l'enfant: pratiques actuelles et perspectives pour le Conseil Général du Finistère suite à la recherche sociologique de l'UBO, Annie Loaëc, responsable prévention, Evelyne Le Dren, responsable d'équipe, Conseil Général du Finistère

L'intérêt et les attentes du Conseil général du Finistère vis-à-vis de l'étude UBO

◆ Le contexte partenarial

- Les réflexions interinstitutionnelles des acteurs différenciés : «violences conjugales (voire) intra-familiales» et «protection de l'enfance»
- Les pratiques des TGI, et des gendarmeries : en évolution
- Les pratiques des professionnelles sur le terrain
- Un groupe de travail interne du CG

◆ Le nouveau contexte législatif

- La question des auteurs et de l'éviction du conjoint (loi sur le divorce 2004)
- Le nécessaire renforcement des prises en charge des femmes victimes de violence conjugale (loi d'avril 2006)
- Rôle pivot du CG dans la mise en place de la coordination et le développement des actions en faveur de la protection de l'enfance

◆ Les objectifs attendus par l'étude

- Connaissance des liens à faire entre violences conjugales et protection de l'enfance dans le Finistère
- Favoriser la poursuite du travail de lisibilité, de coordination, de complémentarité et de réseau des partenaires concernés tant par la protection de l'enfance et que par le dispositif de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales
- Avoir un regard sociologique sur des problématiques jusque-là abordées par l'approche psychologique et individuelle mise en œuvre dans le travail social

Les perspectives apportées par l'étude

◆ Les perspectives générales

- re-dynamiser la réflexion et la coordination

- proposer aux familles des accompagnements différenciés ou non de la femme-mère victime de violence conjugale et de l'enfant
- améliorer les pratiques institutionnelles, interinstitutionnelles et de réseau

- ◆ Les pistes de réflexion et de travail

- Les connaissances apportées devraient modifier les pratiques professionnelles dans l'approche, le regard, l'évaluation et l'appréhension des situations.

Avoir ces éléments en tête aide déjà à mieux comprendre et agir auprès de la famille

- Le travail en réseau local d'acteurs est reconnu comme une réponse pouvant apporter une réelle plus-value aux familles quand ces acteurs se rencontrent, se re-connaissent dans leurs compétences et les moyens d'aide spécifiques.

Ces acteurs doivent encore être mieux repérés, les réseaux des deux champs sont à réunir et à coordonner.

- Sur l'importance de repérer les différents profils d'enfants, la surexposition des mères et donc l'absence du mari- père qui peut s'expliquer ou pas au début et ensuite, la question de la poursuite du lien au père et à la mère,
- Sur l'importance de l'éducation dans la vie quotidienne (fille- garçon, les violences)
- Sur l'inévitable question des représentations : les représentations des professionnels sur les mères, les pères-auteurs, la violence conjugale et également la représentation des familles sur l'intervention d'un professionnel perçu relevant en tout ou partie de la protection de l'enfance
- Dans l'intérêt même de l'enfant, il y a lieu de proposer d'écouter, d'intervenir et d'accompagner ces situations familiales, tant auprès de l'enfant au titre de la protection de l'enfant que de ses parents, mères et femmes victimes de violences, pères et auteurs des violences
- La responsabilité est donc double ; elle est ressentie par tous les professionnels et bénévoles d'associations, quel que soit leur champ et public d'intervention (enfants, femmes, parents).

La question de l'enfant est une préoccupation partagée par les intervenants et les parents eux-mêmes

Des propositions concrètes autour de quatre intentions

- ◆ Aider à l'appropriation et au partage des connaissances par les professionnels du CG et des associations et institutions partenaires, en réseau d'acteurs ou non
 - Par des outils de communication et leur diffusion
 - Par un guide ou référentiel à formaliser
 - Par des restitutions locales, en interne, avec le réseau partenarial, à la demande

- ◆ Légitimer et conforter les équipes pluri-professionnelles dans ce double rôle et cette double responsabilité
 - par un guide,
 - par un encouragement de l'institution vis-à-vis des services internes et des partenaires «violences conjugales» à continuer à porter attention à l'enfant
 - et par un engagement des partenaires «protection de l'enfance» à prendre en compte la problématique de violence conjugale dans l'appréhension de la situation de l'enfant et son accompagnement
 - Par l'implication des partenaires dans le dispositif des informations préoccupantes (protocole)

- ◆ Enrichir les pratiques professionnelles et aider à l'élaboration du croisement des deux réseaux d'acteurs des deux champs
 - Par un collectif multi-partenarial pour construire le guide référentiel,
 - Reprendre avec les acteurs de réseau, les projets de formations communes et autres suites à donner

- ◆ Contribuer à la mise en place de réseaux locaux «opérationnels» pour constituer le réseau partenarial départemental à part entière (enfant et violences conjugales)
 - Expériences de Carhaix avec la mairie le CIDFF, du CHU de Brest

Débat de la salle

N. Savard : Je voulais signaler, avant le débat que je suis chargée d'études à l'Oned, et que je réalise une thèse sur le développement socio-affectif des enfants en âge préscolaire face aux violences conjugales, sous la direction du professeur Chantal Zaouche Gaudron, à l'Université Toulouse-Le Mirail. Ce travail est financé par un contrat CIFRE, je travaille donc à mi-temps à l'Oned et à mi-temps pour mon laboratoire à Toulouse. Même si je n'ai pas encore de conclusions parlantes à présenter, je voulais mentionner l'existence de ce travail, parce qu'il y en a encore très peu sur cette question des enfants. Je réalise mon travail de terrain en partenariat avec l'association l'Escale, basée à Gennevilliers.

P. Moisset, sociologue consultant en partenariat avec la Seine-Saint-Denis :

J'ai une question pour chacune des recherches. Concernant les stratégies de coping et de tempérament, je m'interroge sur le sens des indicateurs. Il était question du groupe d'enfants exposés aux deux types de violences, conjugales et parentales. Il m'a semblé comprendre que leur taux de tempérament sans inhibition était plus important que dans les autres groupes. Quel sens donnez-vous à

ce résultat, dans le cadre des différentes stratégies de coping, des différentes corrélations ? Cela indique-t-il une altération de l'enfant ou ce profil est-il en partie positif, en partie négatif ? Quel est le sens de cette corrélation ? Les enfants sont repérés à travers les dossiers qui font état de violences conjugales et parentales, avez-vous pris en compte les thérapies psychiatriques ou psychologiques de ces enfants qui pourraient influencer leurs réponses aux résultats s'ils avaient été précédemment repérés et pris en charge ? Cela signifierait qu'il n'y a pas un effet direct de la situation sur leur tempérament mais un effet médié lié à une prise en charge antérieure ?

Concernant la deuxième recherche, Monsieur Bastard concluait, en termes de thématique de l'enfant exposé aux violences conjugales, qu'elle ne devait pas impliquer un nouveau type de contrôle des familles. Qu'entendez-vous par risque de contrôle des familles associé à cette figure ?

Au cours de la troisième recherche, j'ai noté avec intérêt l'évocation de la double peine des femmes par rapport aux prises en charge de ces situations et de la question du père laissée en retrait dans l'appréhension : le père n'est-il pas d'autant plus exempté d'une interpellation qu'il est d'autant moins considéré comme parent ? La réponse à cette thématique ne réside-t-elle pas dans une re-parentalisation du père. Face à la tension des deux référentiels, femme exposée et enfant exposé, on remarque une sorte de choix qui consiste à accompagner la femme dans ce processus de rupture au nom de la protection des enfants. La mise en réseau de ces deux référentiels n'apporte pas beaucoup d'éléments dans la mesure où l'un prend le pas sur l'autre à un moment donné.

A.Luce : Le groupe « violence conjugales » compte davantage d'anxieux sociaux et nous retrouvons la même proportion, dans les trois groupes, d'enfants sans inhibitions. Nous souhaitons mettre en évidence que les différences individuelles ne sont pas spécifiques à un groupe. Des ressemblances dans les trois groupes apparaissent, la distribution des profils est différente mais les enfants, qu'ils aient connu ou non de violences de manière avérée, se ressemblent.

L'inclusion des enfants dans les différents groupes a en effet été déterminée selon les informations contenues dans les dossiers. Effectivement, nous nous sommes dit après que l'âge auquel est survenue la violence, sa chronicité, le fait que ces enfants aient connu un placement peut avoir une influence. Je n'ai cependant pu avoir accès à suffisamment d'informations pour monter des groupes et observer les influences potentielles de ces autres facteurs. Je suis cependant certaine que les prises en charge psychologiques...ont pu avoir une influence.

H. Tremblay : Souvent, lorsqu'il est question de la protection de l'enfant, de l'enfant dans la famille, nombres de spécificités ne sont pas précisées, telles que l'âge bien que cette donnée implique d'importantes différences : un enfant est différent à 3 ans, à 8 ans, à 15 ans. La perspective développementale insiste sur l'importance de l'âge. En revanche, les formes de régulation émotionnelle, qu'elles soient étudiées selon le profil socio-affectif, le tempérament, ou l'ensemble de ces caractéristiques, impliquent que l'enfant ne perçoit pas les choses de la même façon. Tous les profils supposent que chaque enfant a des vulnérabilités mais dispose aussi de ressources. Si un enfant a bénéficié de thérapie, de tuteur de résilience, cela signifie certainement qu'il avait des ressources. L'objectif de ce travail est de nous permettre de mieux connaître l'enfant dont on parle. Il ne s'agit pas uniquement de protéger un enfant mais de protéger un enfant qui a certaines caractéristiques

particulières faites de capacités, de ressources et de vulnérabilité. La perspective de travailler en réseau permet de mieux connaître chaque enfant en particulier et non l'enfant en général. C'est là, en quelque sorte, le sens de cette recherche.

B. Bastard : Sur le contrôle de famille, nous remarquons que ces situations sont prises en charge à partir du moment où elles prennent une certaine ampleur, qu'il faut sans doute renforcer les moyens et la prise de conscience face à l'exposition à la violence. Mais faut-il également un dispositif spécifique de prise en charge ? Je n'en suis pas persuadé.

Cette question renvoie également à un contrôle de la famille. Nous vivons dans une société très policée. Si la société a quelque peu abandonné le contrôle de la conjugalité, nous gagnons en contrôle de la parentalité. Ces contrôles sont sans doute plus doux, plus soft, qui associent les personnes au contrôle de leur situation, mais qui s'adressent aux familles les plus en difficulté, aux clients de l'action sociale, aux populations immigrées. Il s'agit d'inculquer, de façon douce une certaine manière d'être parents.

Claudine Philippe : Un aspect distingue nos deux recherches qui se font écho. Il ne nous a pas semblé, parmi les professionnels que nous avons rencontrés, qu'il existait un tel accord sur le modèle de description des violences. D'une part, ces professionnels s'inscrivent dans des champs disciplinaires très différents. Ainsi, les violences décrites dans un champ « psy » sont conçues comme plus inhérentes à tout rapport conflictuel et renvoyées dos à dos aux personnes qui ne parviennent pas à communiquer. Ce mode d'entrée est largement relayé par les personnels de la médiation. Un autre champ, davantage inscrit dans la diffusion de l'enquête ENVEFF, qui a été utilisée dans le cadre de la formation de nombre de professionnels, distingue le conflit des violences caractérisées.

Nous avons vu, dans la mise en œuvre de cette distinction, des difficultés. Il n'est en effet pas simple, de distinguer le conflit prolongé des violences caractérisées à un certain moment. Il est intéressant de disposer d'un référent théorique, mais la mise en pratique se révèle difficile.

Concernant la question de la re-parentalisation du père auquel il n'est parfois demandé que d'être présent, non plus seulement dans son rôle de « gagne pain », mais de père pour la reconstruction psychologique de l'enfant, auquel on ne demande rien en termes de prise en charge financière. La mère, en revanche, est renvoyée à son incapacité sociale. Dans certains cas, elle perd la garde des enfants, alors même qu'elle avait été engagée dans un processus de séparation. Il s'agit de l'un des aspects importants de cette recherche que d'observer les conséquences des décisions des juges. Quid de l'accompagnement du parent qui se retrouve gardien, chose qu'il n'avait pas prévu au départ, tant qu'il était dans le conflit dont l'enfant est l'enjeu. Quid de l'accompagnement des mères, notamment de celles issues d'un milieu modeste, qui perdent la garde ? Nous ne militons pas pour le maintien de la garde pour les mères à tout prix, mais nous nous interrogeons sur l'accompagnement social proposé quand nous ne pouvons que constater le manque de moyen criant dans divers départements.

ML Deroff : Les pères sont à la fois écartés mais aussi épargnés. Pendant un certain temps, à la demande de la femme, qui, pour sa propre sécurité et la sécurité de l'enfant, souhaite tenir le père à

distance quand elle effectue cette démarche. Il est rappelé à la mère ses responsabilités parentales, mais le père est tenu à distance et, donc épargné. Le père est tenu à distance : il n'est pas convoqué pour ses responsabilités d'auteur de violences, comme conjoint, mais aussi père responsable du contexte auquel il expose son enfant. Il n'est cependant pas rappelé au titre de ses responsabilités parentales, il est, en quelque sorte épargné. Cependant, à un moment ou à un autre, l'ensemble des professionnels s'accordent pour rappeler les responsabilités et la nécessité du maintien des liens de l'enfant avec le père. Mais c'est à la mère que va être renvoyée cette responsabilité de maintenir le lien avec le père qui est par ailleurs est son ex conjoint violent.

On voit donc comment le modèle d'une différenciation sexuée des rôles parentaux imprègne encore fortement les représentations et les pratiques des professionnels.

La connaissance partagées ne signifie pas que l'ensemble des professionnels et intervenants dans le Finistère s'accordent, mais cette tendance montre qu'il s'agit de personnes qui, au sein de leur institution, sont sensibilisées à cette question. Nous les avons rencontrées sur la base du volontariat. Nous pouvons imaginer qu'elles constituent des relais, des points de réflexion au sein de leur service.

E. Le Dren : Lorsque j'ai évoqué l'aide contrainte, il ne s'agit pas uniquement d'aide contrainte à destination des mères, mais il s'agit d'aides proposées à partir des informations préoccupantes, recueillies à partir de 2004.

A partir de cette vision des IP, en tant que responsable d'équipe, mon idée est de voir comment passer d'un signalement à un accompagnement. L'accompagnement passe par un travail avec la femme, le père et l'enfant pour comprendre ce qui s'est passé. Nous voulons remettre le père dans une optique de parentalité pour voir comment travailler avec la famille. Le père est donc présent dans l'aide contrainte.

A. Loaec : En dépit des apports de l'étude, nous n'avons pas de véritable solution. Nous sommes conscients que nous devons nous mettre autour de la table pour voir comment agir. Il a été dit qu'il faut absolument maintenir les liens. Or je ne suis pas absolument sûre dans la mesure où les violences et la plupart des décès sous les coups ont lieu au moment des séparations. La mère obligée de maintenir le lien se met aussi en danger.

Au moment où la femme se sauve des violences, comment peut-elle maintenir un lien sans se mettre en danger ? Donc dans ces situations, dans l'accompagnement, il est nécessaire d'envisager des solutions permettant de protéger au mieux.

Monique Robin, chercheur au CNRS en sociologie de la famille : La première présentation privilégie une approche quantitative. A la première question, vous nous avez dit, à juste titre qu'il est nécessaire de tenir compte de l'enfant en développement, et donc qu'un certain nombre de facteurs peuvent jouer un rôle sur un plan individuel et différentiel. Or je m'interroge face à l'hétérogénéité parmi les effectifs des différents groupes : 12 sont enfants concernés par l'exposition à la violence conjugale. Lorsque vous faites une approche quantitative de ces différents enfants répartis en classe d'âge et présentant

différents profils de stratégie de coping, les effectifs sont extrêmement faibles (1 ou 2 enfants). Or il est impossible de réaliser des traitements statistiques à partir d'effectifs aussi faibles. Il y a donc un problème de méthodologie important au niveau de votre échantillon et peut-être au niveau de l'accès au terrain. N'aurait-il pas été plus intéressant d'étudier de façon approfondie ces 12 cas d'enfants avec d'autres méthodes ? Les résultats présentés ne sont pas suffisamment étayés par la méthodologie adoptée.

Annick Camille Dumaret, Inserm : Vous avez parlé d'une étude sur dossier : de quels dossiers s'agit-il par rapport à la sélection initiale de vos groupes ? Peut-être une étude uniquement sur dossier aurait pu apporter de nombreux éléments complémentaires, mais peut-être que je me trompe. Pourriez-vous préciser ce qu'est cette étude sur dossier ?

Isabelle Nérolle, psychologue et responsable d'un point rencontres dans le Sud Ouest : Je souhaite en premier lieu, remercier les intervenants. La première étude est très intéressante, notamment sur la question du non déterminisme et l'idée de travailler avec des enfants en particulier. En effet, au Point Rencontre, nous sommes souvent culpabilisés par le champ de la protection de l'enfance, sur la question du maintien des liens et à quel prix.

La deuxième étude m'intéresse en particulier la mise en perspective des différentes approches de la violence. La question est de savoir comment travailler avec ces enfants dans nos systèmes, en l'occurrence les Espaces Rencontre.

La troisième étude rappelle l'importance majeure du réseau à mettre en place, de bien connaître les différents intervenants, d'améliorer l'intervention à travers les différentes formes d'entrée sur les problématiques identifiées et le travail avec les personnes concernées.

En effet, nous travaillons moins sur les questions de violences conjugales, que sur la question de l'enfance. En effet, notre rôle sera de permettre à ces pères et parfois à ces mères de retrouver une place de parent et de distinguer les violences conjugales des violences parentales, dont les effets peuvent être différents. Ces approches sont complémentaires et intéressantes. Je vais essayer de m'en servir dans ma pratique.

Françoise Brié, Vice-présidente de la Fédération nationale Solidarité Femmes : Concernant la question de la justice et les droits des pères, les questions d'autorité parentale, nous avons réalisé une petite étude sur l'organisation des droits de visite et d'hébergement. Dans un certain nombre de situations, nous avons constaté que le père pouvait remettre la pension au domicile de la mère, que la remise de l'enfant pouvait se faire au domicile de la mère. Je pense qu'il est important de faire le lien avec les décisions de justice, de la réexposition des enfants aux violences, lors de ces moments de droits de visite et d'hébergement. Il serait intéressant de croiser nos observations sur cette étude.

Brigitte Voisin, médecin de PMI, travaille partiellement à la cellule de recueil des IP en Côtes-d'Armor : Dans le cadre de la cellule de recueil des IP, nous sommes davantage confrontés à des situations de violences conjugales dans les milieux dits favorisés, ce qui rend l'intervention difficile puisque ces femmes ne passent pas par nos circuits habituels, de même que les enfants concernés échappent complètement à la protection de l'enfance.

ML Deroff : Dans l'étude des dossiers sociaux faisant suite à une IP, les caractéristiques sociales des familles laissent apparaître une prépondérance large des milieux populaires. Parmi les témoignages des acteurs du réseau, il est reconnu que les violences conjugales ne sont pas spécifiques à certaines catégories de la population. Des populations échappent à l'ensemble du réseau, elles se préservent des services de police, de gendarmerie, des passages en justice. Ces situations ne peuvent-elles se résoudre qu'à travers la judiciarisation, c'est une autre question. Il s'agit en partie de situations qui nous échappent car les femmes concernées disposent de davantage de ressources leur permettant de partir et n'ont donc pas besoin de solliciter un logement, elles disposent d'un réseau familial, amical et n'éprouvent pas la nécessité de passer par nos services.

E. Potin : Toutes les familles ne font pas l'objet de la même attention. Mon hypothèse est que certaines populations se fragilisent de plus en plus et accumulent des problématiques diverses, parmi lesquelles la violence conjugale.

H. Tremblay : En réponse à la question de la méthodologie que nous avons utilisée : nous n'avons pas eu la chance d'avoir un Conseil général en Seine-Maritime qui nous ait donné des accès aux différentes équipes que nous souhaitions rencontrer. A. Luce a cherché à rencontrer toutes les équipes possibles. Une seule association a accepté de travailler avec nous. Si plusieurs équipes ont répondu, nombre d'entre elles, en interne, manifestaient une méfiance importante à l'égard de tout ce qui relève de la recherche.

Une fois que nous avons eu la possibilité de travailler avec des enfants, nous avons eu la possibilité de travailler sur les dossiers avant de rencontrer les enfants. Nous avons donc pu établir des critères avec les enfants « tout venant » pour établir une analyse comparative. Notre souhait était de disposer de groupes d'une vingtaine d'enfants, mais nous ne sommes finalement parvenues qu'à 12 enfants pour le groupe des violences conjugales. Certes, ce groupe est insatisfaisant mais représentatif de l'état des recherches en France sur la question.

De plus, les dossiers sont vides. Les professionnels aiment le secret et font preuve d'une certaine incapacité à partager leur travail avec d'autres partenaires, en France. Si nous recherchons une perspective quelque peu quantifiée, cela devient absolument impossible.

A.Luce a bien précisé qu'il n'était pas question de proposer une analyse statistique sur les derniers résultats présentés, notamment des subdivisions en fonction de l'âge etc. En dehors de cela, les résultats sont très significatifs du fait que les enfants sont très différents les uns des autres, aussi bien dans la population « tout venant » que les enfants appartenant à des populations ayant subi des maltraitements. A l'intérieur des groupes, il reste un travail énorme pour les professionnels de terrain, les psychologues, les sociologues, car cette recherche permettra de savoir à quel enfant on s'adresse, et comment l'aider lui spécifiquement. Dans ce sens, nous avons des pistes pour réaliser un travail qualitatif, développemental et personnalisé. Je comprends la critique, mais il me semble qu'elle est assez mal fondée.

B. Bastard : Il serait très intéressant aujourd'hui d'entendre le point de vue des juges des affaires familiales et les juges des enfants concernant la violence et la question du maintien du lien entre les enfants et leurs parents, qui est devenu un must pour les juges des enfants. Les décisions prises paraissent parfois surprenantes pour les intervenants, parfois brutales pour l'une des parties. Aussi, il serait intéressant de comprendre comment ils interprètent le droit.

Synthèse C. Sellenet

Je ne vous propose pas une synthèse, qui aurait tendance à fermer la question, alors que nous sommes au début d'un important débat sur l'enfant face à la violence dans le couple, mais je profite de cette intervention pour jouer, en quelque sorte la mouche du coche, qui peut être utile. Le colloque s'intitule « l'enfant face à la violence dans le couple ». Il a été dit, notamment par Madame Séverac, fort à propos, que cet enfant était souvent invisible, par exemple dans le spot publicitaire du gouvernement. Peut-être n'est-ce pas anodin ? Il est peut-être difficile de rester constamment centré sur l'enfant, et de développer quelque chose de l'ordre d'une recherche centrée sur lui et qui parte de lui.

En France, peut-être pouvons-nous déplorer un certain retard à ce sujet. Il existe de nombreuses études, certaines datant de 1998, réalisée par André Fortin qui portent sur un grand nombre d'enfants. Elles montraient que 40 à 50% des enfants étaient exposés aux violences conjugales. Elles montraient surtout que les enfants les plus jeunes sont les plus exposés : si l'enfant a moins de 5 ans, dans 50% des cas, il est spectateur. Ils ne sont qu'un tiers de spectateurs lorsqu'ils sont âgés de 6 à 11 ans, et un quart lorsqu'ils sont âgés de 12 à 18 ans, car les adolescents peuvent se protéger par leur mobilité.

Aussi, les enfants qu'il faut suivre de près sont les plus petits, qui ne peuvent pas bouger et qui sont directement exposés. Dans 20% des cas, l'enfant est la cause même de la violence. Cela remet donc en cause la distinction que nous établissons entre parentalité et conjugalité. Lorsque la conjugalité est violente, la parentalité a de forts risques de l'être tout autant. Dans 10% des cas, l'enfant appelle à l'aide.

Il me semble que le regard sur l'enfant devrait être plus dense et plus maintenu. **J'ai apprécié qu'il s'agisse d'un regard dans l'ici et maintenant qu'est observée la violence conjugale.** Le spot montre que l'enfant observé n'est considéré que dans son devenir d'adulte, et selon le risque d'être non plus un enfant victime, mais un agresseur, ce qui biaise le regard. Il est donc important que certaines études relativisent cet aspect et reste dans une logique de non déterminisme.

Cependant, la conceptualisation et les outils dont nous disposons souffrent d'un fort déficit. Le terme violence est employé tantôt au singulier, tantôt au pluriel ; est-ce la même chose que d'être exposé à une violence physique, verbale, à du harcèlement moral, sexuel ? nous l'ignorons, le vide est important. J'en viens à me demander si nos différenciations conceptuelles ne sont pas adulto-morphiques ? Nous différencions le conflit de la violence mais est-ce également le cas chez l'enfant ? Etablit-il cette différence ?

Parmi les outils, nombre de questions émergent autour de l'âge, des types de violences, de la durée d'exposition aux violences, des variables personnelles de l'enfant, de la question de la résilience, du tempérament. Du côté des enfants, existe-t-il des paramètres personnels que nous devrions prendre en

compte ? L'approche statistique est-elle la meilleure pour pénétrer ce domaine aujourd'hui ? Les statistiques ne sont pas forcément scientifiques. Les chercheurs devraient aussi poser les bonnes questions pour trouver les bons partenaires. Il est en effet difficile de lier université et terrain : la recherche a-t-elle une pertinence sociale, pratique ? Qu'en feront les professionnels, directement en lien avec cette violence ?

Un grand champ s'ouvre à nous. L'enfant doit être au centre de notre attention, sans pour autant lui appliquer nos propres lectures. Il est bien vu de montrer qu'il est utilisé comme enfant symptôme, enfant révélateur... Mais sera-t-il considéré comme enfant sujet, voire comme acteur possible de la recherche ? Ils ne sont pas idiots et auraient des choses à nous dire sur leur perception de la violence. Nous avons donc encore un gros travail à faire sur le plan conceptuel, concernant les outils et l'approche de l'enfant. Nous devrions également définir notre représentation de la violence, car je ne suis pas sûre que nous ayons tous les mêmes représentations de la violence.

Par ailleurs, il me semble que nous avons cherché à élaborer des réponses avant même que toutes les questions ne soient résolues. Il ne s'agit pas d'attendre mais il me semble que, parfois, ces réponses font l'économie des tensions mises en évidence. Les réponses que nous proposons s'irriguent de modèle auxquels nous devons, à nouveau, réfléchir : ainsi, la coparentalité, modèle qui veut aujourd'hui que des parents s'entendent même après le désamour et même après les violences conjugales. Ce modèle est-il pertinent ou utopique ? La question du maintien des liens et de l'attachement doit être également réfléchi, avec les très intéressants travaux portant sur la question ; la distinction que nous opérons entre conjugalité et parentalité, voire cette idée qu'il y aurait de « bonnes parties de la parentalité » que l'enfant pourrait intérioriser, est-elle crédible ? L'enfant perçoit-il son parent comme une mosaïque et peut-il faire la part des choses ?

Du côté de ces tensions, nous devons encore réfléchir à de nombreuses questions. Nous avons du mal à nous tenir du côté de l'enfant sur des thèmes passionnants, mais qui ne sont qu'autour de notre objet : la question du père, de la garde... Il s'agit certes de problèmes réels mais qui phagocytent notre regard et nous empêchent de nous concentrer sur l'enfant exposé, d'une exposition que nous ne connaissons pas, qui est particulière et par rapport à laquelle nous aurions à apprendre de la part de l'enfant. Il ne s'agit pas de créer une catégorie supplémentaire, mais d'en faire un thème prioritaire, et non de le traiter à travers une approche toujours décalée.

Penser un espace pour l'enfant exposé aux violences conjugales : une expérience d'accueil de femmes et d'enfants victimes en CHRS : SOS Femmes Dordogne, Véronique Janicot, psychologue clinicienne et Annabelle Durand éducatrice spécialisée.

Le Collectif Femmes de Périgueux, association Loi 1901, créée en 1974, en mettant en place le SOS FEMMES DORDOGNE en 1993, a vu son engagement évoluer en se déplaçant de la dénonciation des actes de violences à la sensibilisation sur les conséquences sociales comme productrice de ces violences, à la formation aux effets de ces violences sur leurs victimes et à un travail de soutien et de réinsertion sociale auprès de ces femmes et de leurs enfants. Depuis sa mise en place, notre association qui s'adresse à des femmes victimes de violences conjugales prend compte les enfants hébergés dont le nombre est toujours supérieur à celui des femmes, ainsi en 2009 100 enfants pour 79 femmes. Au-delà de la prise en compte de ces enfants reçus en centre

d'hébergement, nous constatons avec satisfaction une réelle prise de conscience du fait que les enfants sont des victimes à part entière des violences conjugales.

En effet, il n'y a pas encore très longtemps, il était courant d'entendre dire que ces enfants « n'allaient pas si mal que cela », du fait que les violences n'étaient pas exercées contre eux. Des mesures de protection pouvaient être prises dans la mesure où les mères pouvaient être jugées incapables à les protéger. D'ailleurs, c'était souvent un argument pour l'auteur de violences afin de maintenir sa compagne dans le silence et la soumission « si tu pars, on te placera les enfants ». Un enfant qui vit au sein d'une famille dans laquelle il n'y a pas d'égalité mais bien des rapports de force entre dominant et dominé devra choisir sa place :

Soit il est fort et sera dominant

Soit il deviendra dominé

Soit il ne trouve pas de place stable et oscille entre les deux pôles (suivant ses interlocuteurs ou les situations)

Dans ces trois cas de figure, il ne peut s'agir pour cet enfant d'équilibre épanouissant.

Il est donc essentiel de briser la boucle en écoutant tous les membres de la famille, afin de rétablir un système d'égalité et non de mettre en arrière plan la parole de l'enfant comme ce fut trop souvent le cas. Laisser l'enfant s'exprimer ET l'écouter, c'est lui laisser la possibilité d'opter pour un 4^{ème} choix, être une personne qui trouve l'équilibre dans l'égalité. Quand je dis écouter tous les membres de la famille, n'entendez pas que ça soit par le même intervenant, mais bien que chaque membre de la famille ait un lieu, un espace pour s'exprimer. Depuis janvier 2001, nous avons un lieu spécifique, décoré et aménagé en espace enfant.

SOS FEMMES DORDOGNE aujourd'hui :

Une équipe pluridisciplinaire de 15 salariés permet une prise en charge 24h sur 24, et 7 jours sur 7, des femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants. L'enfant et sa mère peuvent arriver en hébergement de différentes façons, le jour ou la nuit, avec les agents de la force publique, ou avec une assistante sociale, ou seuls, mais toujours dans l'urgence. L'enfant sait que sa mère vit une situation intolérable, mais il ne sait pas pourquoi c'est aujourd'hui qu'on part, ni où on va, et il fait partie du voyage. Ce sentiment de migration s'accompagne d'un besoin de réaménager son environnement et ses habitudes de vie. Cela exige de prendre acte de la séparation d'avec « avant » pour vivre dans une nouvelle réalité, cela signifie pour l'enfant quitter sa maison, son père et souvent les autres repères familiaux, grands parents... laisser derrière soi ses objets familiers, éventuellement un animal, et changer d'école, de camarades.

Or, il n'ose pas formuler ses angoisses, pour ne pas en rajouter à celles que sa mère manifeste fortement, souvent en pleurs et dans l'incapacité de les rassurer. Il nous est donc toujours apparu comme une nécessité incontournable d'accueillir cet enfant personnellement, de lui expliquer où il arrive, que d'autres femmes et d'autres enfants vivent là pour les mêmes raisons que lui, que les pères n'y vivent pas parce que ce n'est pas chez eux. On lui présente la maison où ils vont pouvoir s'installer, sa mère et lui, on leur explique les règles pour vivre en bonne intelligence avec les autres, on lui donne un jouet en guise de cadeau de bienvenue, et on lui présente les membres de l'équipe présents à ce moment là, puis on les laisse faire connaissance avec les autres familles hébergées. Mais très tôt, l'enfant est reçu seul ou avec ses frères et sœurs, dans le pavillon – enfant, où on lui donnera le **livret d'accueil**, support à son accueil individualisé, et qui jalonnera son temps de présence dans le centre. Ce premier contact doit permettre à l'enfant de le rassurer, de le soulager d'un éventuel sentiment de responsabilité face aux événements.

On peut alors passer à l'étape suivante : diverses activités, adaptées aux différents groupes d'âge, ou qui regroupent femmes et enfants hébergés ou ayant été hébergés, dans certains cas, sont mises en place. En ce

qui concerne les enfants, il s'agit de revaloriser les plaisirs de leur âge, et de redéfinir leurs rapports aux adultes. Il est essentiel d'axer notre intervention sur l'affirmation légitime de soi et la maîtrise, sur le respect de l'autre et sur les règles nécessaires à la cohérence de ces aspirations qui ne doivent pas être contradictoires ni engendrer de conflits.

Ce travail se fait en lien avec la mère qui reste la principale éducatrice de son enfant. De même, des contacts étroits de partenariat sont instaurés avec les écoles, les crèches, et les éventuels services d'AEMO, en vue d'une cohérence de l'ensemble des adultes vis-à-vis de l'enfant.

La durée du séjour est variable, en moyenne elle est de 6 mois, mais cela peut être plus court ou durer plus d'un an, suivant la complexité des situations.

L'hébergement est semi collectif : 5 pavillons sont dédiés à l'hébergement, chaque pavillon peut abriter 2 ou 3 familles qui ont leur chambre et partagent la salle à vivre et les sanitaires, ce qui représente en moyenne une dizaine de familles dans le centre. Chaque femme assume la vie quotidienne pour elle et pour ses enfants, les courses, les repas, les activités et les démarches administratives, avec le soutien de l'équipe éducative, qui ne se substitue pas à la mère mais bien au contraire l'aide à reprendre sa place de chef de famille.

Les groupes d'expression :

Il est important de permettre à l'enfant de s'exprimer. La plupart du temps, la parole de l'enfant n'est pas vraiment sa parole à lui, mais celle que lui prête les adultes : on va parler de l'enfant, sur l'enfant, autour de l'enfant, mais lui ?

- Qu'est ce qu'il dit vraiment ?

- qu'est ce qu'il s'autorise à dire ?

- qu'est ce qu'il craint de ne pas avoir le droit de dire ?

L'objectif est d'aider chaque enfant à s'exprimer ; lorsqu'il est trop jeune pour s'exprimer par la parole, il dit au travers de jeux, de dessins, et souvent aussi par son comportement.

La violence s'alimente du secret. Cet espace d'écoute et d'expression, permet de sortir du secret, de la peur que « si on en parle, ça va créer des problèmes »,

Lorsqu'un enfant a vécu dans un climat de violences, il y a différentes conséquences qui varient selon l'âge de l'enfant, son sexe, et selon les formes de violence comme l'intensité et la durée.

Toutefois, les enfants accueillis ont en commun l'expérience de ces violences et présentent des caractéristiques communes qui nous ont donné des axes de travail.

Ainsi, du stress des enfants du fait de l'amertume, voire de la colère exprimées par leurs parents, colère et amertume liées à la procédure concernant la résidence des enfants, les droits de visite, l'exercice conjoint de l'autorité parentale.

A travers les menaces, la haine les conflits dont ils se sentent l'enjeu, les enfants découvrent la vulnérabilité de leurs parents et sont souvent déroutés par leurs comportements. Ils se préoccupent de la bataille qu'ils se livrent, ils craignent d'être laissés pour compte, s'ils ne prouvent pas leur utilité à un des parents en prenant son parti...

On parlera de conflit de loyauté toutes les fois où l'enfant sera empêché d'exprimer clairement à l'un et l'autre de ses parents le désir et la satisfaction qu'il éprouve à être en contact avec l'autre.

Des frères et des sœurs d'une même famille peuvent avoir des perceptions très différentes, il se peut que l'un soutienne le père et l'autre la mère.

Or, l'enfant doit pouvoir :

- Exprimer sa souffrance, sa colère ou tout autre sentiment
- Bénéficier d'informations claires, et ajustées à son âge, sur les étapes à franchir au cours de cette séparation
- Poser des questions, échanger parler à des tiers neutres.

C'est sur la base de ces réflexions qu'est né « l'espace de paroles enfants » afin de créer un lieu de réflexions et d'échanges adaptés sur les thèmes qui les préoccupent ; d'utiliser les interactions et les expériences des autres afin d'enrichir la réflexion de chacun ; d'aborder et de réfléchir aux différentes étapes qu'ils auront à franchir ; d'envisager ou d'appréhender une nouvelle configuration familiale, de permettre une communication avec leurs parents pendant et après la durée de leur séjour dans l'établissement. Dans la mesure où l'enfant a cet espace de paroles, un lieu et un temps pour s'exprimer avec un tiers sur ses sentiments et ses besoins, il gagne en capacité à vivre la rupture de ses parents sur le mode d'une expression personnelle, qui comme telle contribue à sa maturation.

Les études sur la résilience des enfants ont mis en lumière l'importance des facteurs de protection intrafamiliaux parmi lesquels se trouve la nature de la relation mère-enfant. Ceci implique qu'il nous est apparu tout à fait pertinent d'intervenir auprès d'elles, pour les soutenir dans leurs pratiques éducatives, les aider à donner un cadre sécurisant pour l'enfant, leur faire prendre conscience que leurs propres attitudes face aux violences conjugales qu'elles ont subies vont influencer sur les enfants.

Le départ :

Généralement la famille quitte la structure d'hébergement pour s'installer dans un logement autonome. Ce n'est plus une fuite, mais un départ anticipé et préparé. L'enfant est là aussi partie prenante de l'accompagnement à ce départ, la chambre qu'il va avoir pour lui seul, les nouveaux voisins, parfois la nouvelle école, et le fait de quitter les personnes qui sont encore en hébergement, les intervenants. On évoque avec le livret d'accueil le chemin parcouru, on propose de se revoir si cela est possible, et même de continuer à participer à certaines activités.

Dans la majorité des cas, la mère va vivre seule avec son ou ses enfants. Tout en étant préparée à cette situation que beaucoup vont vivre pour la première fois, il est important qu'elle sache pouvoir revenir pour participer aux ateliers, aussi souvent qu'elle le désire. Tout n'est pas toujours réglé et il faut encore un temps de reconstruction.

Notre objectif est d'avoir pu redonner des repères à ces enfants, et d'ouvrir des perspectives sur l'après violence.

Dans certains cas, les conséquences de ces violences sur les enfants nécessitent une thérapie, pour laquelle nous orientons ces enfants vers les CMP, prise en charge qui n'est pas encore spécifique, car très peu de centres de ce genre existent en France.

**L'ACCOMPAGNEMENT ET LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS
AU SOS FEMMES DORDOGNE-PERIGUEUX**

L'ETABLISSEMENT	<p>Collectif Femmes de Périgueux / SOS Femmes Dordogne 120,Bd du Petit Change 24000 Périgueux</p> <p>CHRS-Femmes et enfants victimes de violences conjugales 25 places dont 6 lits d'urgence ALT-20 places Centre d'écoute téléphonique :05.53.35.03.03 Fonctionne toute l'année, 24H sur 24, 7 jours sur 7</p> <p>En 2009, 79 Femmes et 100 enfants dont 32 de moins de 3 ans, ont été hébergés.</p>
PREAMBULE	<p>Dès le départ, une évidence s'est imposée : les enfants ne sont jamais épargnés par les violences conjugales. Lorsqu'on parle d'exposition des enfants à la violence conjugale, on entend le fait d'être témoin, directement ou indirectement, et le fait de vivre à l'intérieur d'un contexte imprégné de cette violence.</p> <p>L'exposition des enfants à la violence peut se concrétiser de différentes manières. L'enfant peut assister ou entendre le déroulement de scènes de violence. Il peut percevoir la détresse du parent ou constater les conséquences des actes violents.</p> <p>Parfois, l'enfant est plus que témoin neutre ou spectateur de la violence; il prend position en faveur de sa mère ou de son père, ce qui le place dans une position inconfortable. Les soins qu'il reçoit et sa propre sécurité peuvent aussi être compromis par cette violence En effet, il arrive que des enfants soient eux-mêmes blessés physiquement lors d'épisodes de violence conjugale. Les plus vieux sont parfois blessés lorsqu'ils tentent de protéger leur mère, tandis que les plus jeunes peuvent l'être lorsqu'ils se trouvent dans les bras de cette dernière au moment où elle est l'objet d'actes violents.</p> <p>L'enfant spectateur : Les enfants qui évoluent dans un milieu familial violent sont exposés à un type d'apprentissage précis. Non seulement, ils sexualisent les rôles parentaux, mais associent l'impuissance à la mère, la force et la brutalité au père. En outre, ils prennent sur eux la responsabilité de certaines scènes de violence entre leurs parents, parce qu'ils sont parfois le prétexte ou l'enjeu de leurs désaccords. Les enfants intègrent l'agression comme seul mode de résolution du conflit: l'agression s'apprend et se reproduit</p> <p>L'enfant acteur :</p>

	<p>Même très jeunes, les enfants se sentent responsables de la protection de leur mère. Ils ont recours à différentes stratégies pour tenter de désamorcer la crise. Certains enfants jouent le rôle inverse et deviennent à leur tour des agresseurs.</p> <p>L'enfant victime potentielle : Les enfants sont un objet de chantage et de pouvoir pour l'agresseur qui connaît l'importance des enfants dans la vie de sa victime. Après la séparation, ils servent encore de moyen de pression.</p>
<p>UN ACCOMPAGNEMENT SPECIFIQUE DANS UN LIEU SPECIFIQUE</p>	<p>On parle de l'enfant, sur l'enfant, autour de l'enfant, mais lui qu'est ce qu'il dit? Et surtout qui peut l'entendre? C'est pourquoi un travail d'accompagnement a été mis en place, dans un pavillon spécifique à leur accueil "IL OSE ENFANT" depuis 2001:</p> <ul style="list-style-type: none"> - livret d'accueil dans l'établissement (ci-joints en annexe) - cadeau de bienvenue - groupes d'expression enfants et adolescents dans le cadre de la prévention de la violence: Groupes de paroles pour les plus âgés, expressions par le dessin et la pâte à modeler pour les plus jeunes. - travail avec les mères sur la parentalité: Ateliers de soutien à la parentalité, ou <i>comment être parent en solo</i> - groupe mère enfant (travail sur la prise en charge du jeune enfant). Ce travail en groupe permet autour d'échanges de pratiques et sur des thèmes choisis par elles d'améliorer les relations des jeunes mères avec leurs enfants, et de les revaloriser dans leur image d'elles-mêmes. <p>En 2008, 26 séances ont eu lieu avec une moyenne de participants de 7.</p> <ul style="list-style-type: none"> - différentes actions mises en place que nous explicitons par la suite avec la création d'outils spécifiques - diverses animations: cirques, chasses aux œufs, anniversaires, baptêmes de l'air, sorties diverses, arbre de Noël,... <p>En 2009, 142 enfants ont été accueillis dans ce lieu.</p>
<p>LES OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT</p>	<p>On ne naît pas violent, on apprend à le devenir. Tous les enfants ayant vécus dans ce climat de violence ne sont pas des acteurs de violences, mais par expérience tous les acteurs de violences conjugales ont dans leur enfance vécu quelque chose de cette ordre là. Il faut donc apprendre à remplacer les "maux" par les mots.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Revaloriser les plaisirs de leur âge, et redéfinir leurs rapports aux adultes. Axer notre intervention sur l'affirmation légitime de soi et la maîtrise, sur le respect de l'autre et sur les règles nécessaires à la cohérence de ses aspirations qui ne doivent pas être contradictoires ni engendrer de conflits. • Sans espace pour dire ses difficultés, l'enfant parle avec ses maux appelés régression, somatisation, passage à l'acte. L'enfant doit pouvoir exprimer sa souffrance, sa colère, sa culpabilité. Bénéficier d'informations claires, ajustées à son âge. • Notre rôle n'est pas d'imposer une conception pré-établie de rapports idéaux entre parent et enfants, mais de les aider à concilier leurs responsabilités éducatives et leurs exigences individuelles. <p>Un autre besoin, celle de la prise en compte de ces enfants qui sont pris "en otage" avec leur souffrance et leurs difficultés lors du passage devant le Juge aux Affaires Familiales, et de l'attribution des droits de visites à ces pères</p>

<p>LES MOYENS HUMAINS</p>	<p>Une équipe pluridisciplinaire de 15 salariés. Une éducatrice spécialisée est affectée au poste spécifique de prise en charge des enfants. Une psychologue à plein temps sur la structure. Des professionnels extérieurs font des interventions ponctuelles : sage femmes, sophrologues, conseillère conjugale. Un partenariat étroit avec les structures existantes permet de relayer des actions plutôt d'ordre thérapeutique</p>
<p>LES MOYENS FINANCIERS</p>	<p>Pas de financement spécifique. Le soutien à la parentalité est financé par la DDASS parentalité -1500 euros en 2008 Différentes actions ont été financées par La Fondation de l'Enfance en 2007, Fondation de France en 2007 et 2008, et Fondation Auchan en 2009.</p>
<p>Livret d'accueil</p>	<p>Le livret d'accueil est un support à la parole lors de l'arrivée en hébergement de l'enfant avec sa mère. Quand il arrive au centre d'hébergement SOS Femmes, l'enfant est reçu avec sa mère par l'éducatrice de permanence. Le livret 'accueil qu'il reçoit lui explique où il arrive et pourquoi il est là. Il précise aussi que tous les enfants et les mères qui vivent dans ce lieu y sont venus pour les mêmes raisons, que les pères n'y viennent pas car ce n'est pas chez eux. On fait les présentations, on visite les lieux, on explique les règles qui permette d'y vivre en bonne intelligence avec les autres.</p>
<p>Groupes d'expression Enfants et adolescents</p>	<p>Ce sont des groupes de cinq enfants en moyenne, réunis selon les âges et les affinités. Ces groupes durent une heure environ.</p> <p>Chacun peut être entendu sur les sujets les plus divers qui lui tiennent à cœur comme une visite chez le père, des problèmes à l'école, le départ d'une autre famille du centre d'hébergement,...</p> <p>L'objectif est d'aider chaque enfant à s'exprimer. L'enfant a beaucoup à dire, à demander; mais il s'exprime moins facilement par la parole que l'adulte, et dit souvent plus par son comportement, ses jeux,...</p> <p>Des supports spécifiques, selon les groupes d'âge sont utilisés pour favoriser l'acquisition de nouveaux apprentissages de modes relationnels:</p> <ul style="list-style-type: none"> - ateliers autour de la création et de l'expression (dessins, pâtes à modeler,...), - ateliers musiques, - ateliers expressions corporelles (musiques, détente, apprentissages,...), - ateliers autour du corps et de la relation au corps de l'autre. <p>Nous leur ouvrons ainsi un espace de parole, car n'ayant pas d'espace pour dire leurs difficultés, les enfants parlent avec leurs "maux" appelés: régression, somatisation, passage à l'acte...</p> <p>L'enfant peut alors au travers de dessins, des jeux collectifs mais aussi de cette séparation ponctuelle avec sa mère:</p> <ul style="list-style-type: none"> - exprimer la souffrance, la colère, la culpabilité ressentie pour les plus grands, - bénéficier d'informations claires ajustées à son âge sur les étapes qu'il doit franchir dans sa vie de "petit enfant"

	<ul style="list-style-type: none"> - poser des questions sur la réorganisation de sa nouvelle vie, - échanger, parler avec des tiers neutres: parler de son père sans le renvoi de l'affecte de sa mère par exemple. <p>Cet espace de parole pour les enfants a pour objectifs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - de créer un lieu de réflexion, d'échanges adaptés sur les thèmes qui les préoccupent même dès le plus jeune âge, - d'utiliser les interactions et les expériences des autres afin d'enrichir la réflexion de chacun, - d'aborder et réfléchir aux différentes étapes qu'ils doivent franchir lors de la séparation de leurs parents, - d'envisager ou d'appréhender une nouvelle configuration familiale, - de permettre une communication avec leurs parents et après la durée du séjour dans l'établissement. <p>Dans la mesure où il peut s'exprimer sur ses propres sentiments et sur ses besoins, l'enfant a la capacité de vivre la séparation, la rupture de ses parents sur le mode d'une expression personnelle, qui comme telle contribue à la maturation</p>
<p>Accompagnement à la parentalité</p>	<p>Le travail sur la parentalité se pratique au quotidien au SOS Femmes Dordogne.</p> <p>En plus d'assurer leur survie, les femmes victimes doivent composer avec les difficultés qu'expriment leurs enfants. Même si elles ne sont pas émotionnellement disponibles, les réactions des enfants sont souvent si fortes qu'elles ne peuvent les ignorer, ni attendre pour intervenir. Leur besoin d'être rassurés, aimés et structurés ne peut souffrir de délais. Il faut donc prévoir dans l'intervention des stratégies permettant d'apaiser certaines réactions des enfants.</p> <p>Le sujet central de leur questionnement est la pratique de l'autorité, d'autant moins facile à assumer que ces femmes ressentent la culpabilité d'avoir "fait éclater la cellule familiale" de ne plus pouvoir s'appuyer sur l'autorité traditionnellement assurée par le père...</p> <p>Il nous semble important que ces familles investissent un nouveau rôle de protection en donnant des limites qui doivent être posées avec fermeté et respect. Ne pas confondre violence avec autorité.</p> <p>Il nous est apparu pertinent de répondre aussi à leurs questionnements par des actions de soutien parental que nous énumérons par la suite.</p> <p>L'enfant élevé par sa mère seule est supposé en risque d'échec scolaire, de maltraitance voire de délinquance. Il nous semble que ce qui est perturbateur est plus la médiocrité des relations avec l'entourage que le type de structure familiale.</p> <p>C'est pourquoi, il importe que ces groupes génèrent du lien social, et du sens sur les pratiques.</p>
<p>ACTION</p> <p>« Dis moi comment et avec qui tu manges »</p>	<p>Lors de l'accompagnement au quotidien des familles sur la structure d'hébergement, nous abordons avec elles leurs difficultés diverses dans la prise en charge des tâches quotidiennes. Les enfants comme les mères sont en demande : pour les enfants, l'absence de convivialité des repas familiaux, pour les mères le manque de confiance en elles, mais aussi leur manque d'envie de faire découvrir à leurs enfants d'autres styles de repas pour éviter les conflits par exemple.</p> <p>Le projet est d'amener l'enfant à réintroduire au sein de la cellule familiale des moments privilégiés de partage et de communication autour des repas et d'un équilibre alimentaire pour chacun.</p>

L'atelier « goût et partage » va permettre à la cellule familiale de partager à nouveau des temps, sensations et expériences qui pourront servir de support à de nouvelles relations aux autres.

Déroulement des ateliers pédagogiques auprès des enfants :

Atelier « goût et partage »

- Accueil
- Introduction et explication du déroulement de l'atelier
- Jeux autour de l'alimentation avec comme support les mallettes pédagogiques en fonction des tranches d'âges :
 - A comme aliment cycle 1 (niveau maternelle)
 - Le chemin des goûts et des saveurs cycle 2 (5 à 10 ans)
 - Les aliments Source de bien-être et de découverte cycle 3 (10 ans et plus)
- Goûters préparés par les mères

Déroulement de l'atelier alimentation auprès des mères :

Atelier « Atout prix »

Savoir manger équilibré avec les produits de la Banque alimentaire

Savoir acheter à petit prix et composer des menus sains ;

5 ateliers de 2 heures pour apprendre à équilibrer les repas sous forme de classeur et d'échange de recettes

Le 6^{ème} atelier est consacré à l'achat et la confection d'un repas auquel participent toutes les familles hébergées.

Groupe mères/enfants avec l'intervention de partenaires extérieurs :

- débats et questionnements des mères
- interpellation des partenaires
- mise en place d'ateliers par thème :
 - o allaitement (sage femme)
 - o alimentation des tout petits (puéricultrice)
 - o allergies alimentaires (médecins, P.M.I.),....

Préparation et réalisation de repas collectifs afin de partager les découvertes de chacun (mère comme enfants) :

- goûters collectifs et variés
- petits déjeuners collectifs et variés

Sorties pédagogiques :

- découverte d'une ferme,
- pêche,
- découverte d'un marché,
- découverte d'un jardin,

Création d'un jardin potager et aromatique sur la structure

L'action se déroule depuis 2006, au travers de ces divers ateliers.

<p>ACTION « reconnaître et comprendre les émotions dans la relation mères-enfants »</p> <p>Fondation de France 2007</p>	<p><u>Objectifs de l'action:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Placer les mères isolées au centre de la démarche, en favorisant l'écoute l'échange entre elles au travers du groupe et du réseau. • Les aider à entrer en relation avec leurs enfants, en partant de leurs propres émotions qu'elles apprennent à reconnaître, puis de celles de leurs enfants tout en respectant leurs compétences et la diversité des modèles familiaux. • Les amener à « prendre soin » (accompagner dans la relation au corps de l'autre tout en étant à l'écoute de ce qui retentit au plus profond d'elle-même dans cette démarche, même si c'est son propre enfant). • Faciliter la « défusion » mère-enfant, et une présocialisation des jeunes enfants. Du fait de la mise en place des ateliers avec les mères, celles-ci sont amenées à envisager une séparation ponctuelle d'avec leurs enfants ; et permettre à ces derniers d'être pris en charge en collectivité. <p><u>Déroulement de l'action:</u></p> <p>1^{ère} étape :</p> <p>1^{er} atelier:</p> <p>S'entretenir avec les femmes sur les difficultés qu'elles rencontrent avec leurs enfants dans leurs relations quotidiennes afin de faire remonter et expliciter leurs besoins quant à cet accompagnement de groupe.</p> <p>2^{ème} étape :</p> <p>Prise de contact avec les partenaires spécifiques aux thèmes des interventions et organisation en fonction des disponibilités des différents professionnels.</p> <p>3^{ème} étape :</p> <p>Mise en place de groupes restreints mère ou mère et enfants sur la base de 8 ateliers:</p> <p>2^{ème} atelier et 3^{ème} atelier:</p> <ul style="list-style-type: none"> - présentation des partenaires présents et de l'organisation des prochaines interventions - groupes d'échange sur les thèmes conducteurs suivants (présence de 8 mères maximum): <ul style="list-style-type: none"> • le rapport au corps : entendre et comprendre le langage du corps et le « mettre au service » des relations mère-enfant. Les amener à se réconcilier avec leur propre image corporelle et leur propre corps au vu de leur problématique, afin de les accompagner dans la distinction entre donner du soin et prendre soin de son enfant. De même, leur faire entendre que ce que le corps exprime est autant physique que psychologique. " Etre mieux dans sa tête c'est être mieux dans son corps, être mieux dans son corps c'est pouvoir être mieux dans sa tête et dans ses relations à soi et aux autres" <p>(1 séance de 2 heures avec les mères pour partager leurs expériences et leurs questions et leur apporter des supports et outils tels que le toucher et le massage)</p>
--	---

- les émotions : entendre et comprendre ses émotions et les émotions de l'autre et les amener à les exprimer et laisser les enfants les exprimer (1 séance de 2 heures avec les mères pour partager leurs expériences et leurs questions et leur apporter des supports bibliographiques et outils) afin d'envisager des moments de partage de façon plus sereine (coucher, toilette...)

4^{ème} étape :

4^{ème} atelier et 5^{ème} atelier:

- des activités de relaxations (5 femmes maximum seules): techniques apparentées au Yoga, et à la sophrologie : être à l'écoute des ses propres sensations pour mieux apprécier, recevoir et accepter les émotions qui en découlent

Ce sont des femmes qui ont un passif dans leur relation au corps; blessures qui peuvent remonter bien avant leur relation de couple conflictuelle. De plus, la première grossesse a été le plus souvent à l'origine des premières violences dans le couple. L'enfant a donc été bercé dès les prémices de son existence dans un rapport complexe et douloureux de son image, tout comme sa mère (image corporelle et existentielle).

L'objectif de ces ateliers est de permettre à ces mères d'envisager et de mieux appréhender des moments privilégiés avec leurs enfants et de favoriser des relations plus riches .

5^{ème} étape :

6^{ème} atelier et 7^{ème} atelier:

- des activités de relaxations (5 femmes maximum avec un de leur enfant*): techniques apparentées au Yoga, sophrologie. Aider à découvrir pour la mère ce que le toucher de son enfant peut apporter autant pour lui-même que pour elle. Par exemple, envisager de porter son enfant différemment, en étant plus dans la relation que dans l'utile.

C'est envisager qu'il existe tout un langage du corps, autre que le langage verbal.

* Dans l'éventualité où une femme a deux enfants de moins de 3 ans, elle participerait avec 1 des enfants lors de la première séance et avec le deuxième lors de la seconde séance.

6^{ème} étape :

8^{ème} atelier

- groupe d'échange et de verbalisation autour des ressentis pour les mères au cours des séances: les aider à mettre des mots sur leur vécu par écrit ou verbalement

Bilan de l'action:

Cette action a été menée et est encore menée en collaboration avec une sage femme à la retraite, bénévole ainsi qu'une sophrologue en binôme avec l'éducatrice référente de l'action sur la structure.

En 2007, 18 séances ont été mises en place avec la présence en moyenne de 5 femmes et 5 enfants.

En 2008, 19 séances ont été mises en place avec la présence en moyenne de 5 femmes et 5 enfants par séance ainsi que 7 séances de sophrologie avec la présence en moyenne de 2 à 10

femmes.

<p>ACTION</p> <p>« enfants victimes de violences conjugales : reconstruire une image de soi positive et accepter le regard de l'autre »</p> <p>Fondation de France 2008</p>	<p><u>Objectifs de l'action:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Permettre à ces enfants de découvrir et de redécouvrir leur corps, au travers de jeux et de comprendre qu'ils peuvent utiliser leur corps autrement que pour des actes violents. • Permettre à l'enfant de s'approprier sa propre image. Progressivement l'enfant va se reconnaître et apprendre à s'accepter et à s'apprécier par le biais de la photographie. • Permettre à l'enfant par la revalorisation de son image et l'acceptation du regard de l'autre de rentrer différemment en relation avec l'autre. Et par la suite, de pouvoir vivre au sein d'un groupe et par le biais de diffusion de vidéo de soi, des moments propices à la valorisation dans la relation mère enfant. • Produire un album photo afin de créer un support pour échanger par la suite sur son histoire et les violences conjugales. <p><u>Déroulement de l'action:</u></p> <p>Cette action doit se décomposer en trois groupes d'âge concernant le travail que nous allons entreprendre auprès des enfants.</p> <p>En effet, nous ne pouvons aborder la notion du corps et de la relation à l'autre de la même façon avec un enfant de 3 ans et un enfant de 9 ans par exemple. De même, la dynamique du groupe, tout comme l'attention n'est pas la même en fonction des tranches d'âge.</p> <p>Ainsi chaque objectif sera travaillé avec des supports différents. Nous avons en effet choisi de travailler la deuxième étape auprès des enfants avec de nombreux supports (jeux éducatifs, livres,...) qui permettent l'émergence de la parole et l'expression des ressentis chez ces enfants "en mal de mots".</p> <p>Les trois groupes que nous avons déterminés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 ans et demi à 5 ans que nous nommerons groupe A; - 5 ans à 9 ans que nous nommerons groupe B; - 9 ans à 13 ans que nous nommerons groupe C. <p>Ainsi, chaque étape aura sa spécificité selon le groupe d'enfants.</p> <p>Cette action a été et est encore menée en binôme avec l'éducatrice spécialisée référente de l'action et la conseillère conjugale du CPEF de PERIGUEUX.</p>
<p>Un partenariat développé</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● « Devenir acteur de prévention quand on est adolescent victime collatérale des violences conjugales, pas si facile! » <p>Autour de 4 thèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ADDICTIONS – 1 visite à L'ANPAA - SEXUALITE – 1 rencontre avec l'équipe de AIDeS <p>Intervention du Centre de Planification et d'Education Familiale</p> <ul style="list-style-type: none"> - DANGER DES MULTIMEDIAS- 5 séances de recherche sur INTERNET, et de discussion sur le forum de l'association <p>E-Enfance</p>

	<p>- DROITS ET VIOLENCES . les conduites à risques Intervenant: CODES . la prévention Intervenant: Club de Prévention ST Georges . droits des enfants Intervenant: PLANETE ENFANT Livret d'initiation aux droits préparation de la soirée du 60ème anniversaire des Droits De L'Homme et des Enfants</p> <ul style="list-style-type: none"> ● PARTICIPATION à la soirée organisée par LES SOROPTIMISTS ● Orientations crèches municipale PERIGUEUX ● Orientations centre de loisirs TRELISSAC (Convention) ● Orientations Loisirs Activités Sportives de Trélissac (LAST) (Convention) ● Orientations Actions Jeunes AOL (Convention) <p>Nous rencontrons nos partenaires en moyenne 1 fois par Trimestre.</p> <p>En fonction de leurs demandes les familles sont orientées vers: - la Médiathèque-Ludothèque de ST GEORGES, - les Bibliothèques de PERIGUEUX et de TRELISSAC, - les clubs sportifs du quartier ST GEORGES (AOL), TRELISSAC, BOULAZAC</p>
<p>OBJECTIF 2010</p> <p>ACTION</p> <p>« Les enfants victimes de violences conjugales : un soutien spécifique dans leur scolarité s'impose »</p> <p>Fondation Auchan 2009</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer un lieu et accompagnement adapté à la problématique d'apprentissage de ces enfants victimes de violences conjugales ; • S'appuyer sur ce lieu ressource pour permettre une transition douce entre deux scolarisations ; • Permettre à l'enfant de redécouvrir le goût et l'envie d'apprendre par le biais d'un accompagnement adapté ; • Permettre par l'éveil et la curiosité, le maintien des apprentissages sans performance ni compétition mais par un mode ludique grâce à des outils éducatifs et pédagogiques. <p>Ces enfants ont un modèle d'apprentissage emprunt de faible estime d'eux-mêmes, d'échecs répétés dans la cellule familiale qu'ils reproduisent naturellement à l'école. Leurs difficultés de communication avec l'autre et fréquemment le retard scolaire qu'ils subissent, les stigmatisent en tant que « mauvais élèves » et les confortent alors dans leur démarche de ne plus rien faire, de ne plus avoir envie et donc de perpétuer cette situation d'échec.</p>

Des outils pour accompagner les enfants en situation de violence conjugale, Karen Sadlier, psychologue, directrice du département enfant / adolescent de l'Institut de Victimologie de Paris

Je vais vous présenter les outils que nous utilisons à l'Institut de Victimologie auprès des enfants victimes de violences conjugales. Ces outils sont utilisés dans le cadre de thérapies individuelles (nous en réalisons plus de 2000 par an), mais également dans le cadre d'une recherche-action montée en partenariat avec l'observatoire des violences faites aux femmes de Seine Saint-Denis, avec la plateforme de l'égalité des chances, en Belgique, nous accueillons également des femmes victimes de violences conjugales en Seine et Marne. Nous bénéficions également d'un soutien de la Fondation de France dans le cadre de cette action.

Les conséquences sur les enfants : nous savons que les enfants sont affectés psychologiquement par l'exposition à la violence conjugale. De nombreuses recherches au Canada et aux Etats Unis, depuis une trentaine d'année, montrent que le risque est important pour les enfants exposés aux violences de développer des troubles psychologiques ou du comportement, notamment de dépression et d'anxiété à travers le repli sur soi et le retrait des interactions sociales. Cela peut se manifester par le refus d'aller à l'école, l'angoisse de la séparation avec la mère, souvent lié à la honte et à la culpabilité. 60% des enfants manifestent un syndrome de stress post traumatique qui semble lié à l'exposition à la violence conjugale. Les agressions envers les enfants de leur âge, les enseignantes et les mères sont fréquentes.

La parentalité de la victime, nous y travaillons dans le groupe mère-enfant. Nous savons que c'est lors du passage de la conjugalité à la parentalité que les premiers incidents de violence conjugale vont avoir lieu, au cours de la grossesse. La parentalité débute dans un contexte de gestion du danger.

Nous savons que la mère peut tenter de modifier son style parental en réaction à celui de l'auteur des violences. Elle va chercher à apaiser le climat afin que l'auteur ne se sente pas frustré et ne passe pas à l'acte contre elle ou contre les enfants. Il s'agit de mères qui ont du mal à mettre des limites à leurs enfants. En effet, lorsque ceux-ci formulent une demande, elles cèdent rapidement pour éviter les crises et maintenir une atmosphère aussi zen que possible même si cela ne fonctionne pas.

Ces femmes sont très, parfois trop protectrices vis-à-vis de leurs enfants. L'image de la mère victime de violences conjugales, négligente et déprimée est loin de représenter la majorité des cas dans la littérature. La question du bien-être des enfants est une motivation majeure pour quitter ou rester avec le partenaire violent. Si elles considèrent que, pour le bien-être des enfants, ces derniers ont besoin de leur père, elles auront tendance à rester avec lui, pour maintenir à tout prix le lien entre les enfants et le père.

Si elles ont été sensibilisées par les professionnels sur les conséquences de la violence conjugale sur leurs enfants et que ceux-ci peuvent être en souffrance, alors, elles prennent facilement la décision de quitter le partenaire violent, comme s'il leur était plus facile de bouger en tant que mère qu'en tant que femme. La violence conjugale détruit souvent l'identité en tant que femme, et peut également atteindre l'identité de mère, notamment si elle perdure dans le temps.

Pourquoi nous sommes-nous intéressés au groupe thérapeutique mère-enfant ? D'après la littérature canadienne et américaine, nous avons vu qu'il s'agissait d'un couple fréquent, outre-atlantique, parmi

les victimes de violences conjugales. Le format est de courte durée. Environ 6 séances, bien que cela puisse être plus long. En effet, il s'agit d'une population particulièrement mobile, nous ignorons combien de temps ils resteront en hébergement en lieu d'accueil.

Ces séances sont thématiques, chaque séance a un objectif. Les séances des mères se déroulent en même temps que les séances des enfants. Ces femmes sont toutes séparées du conjoint violent. L'un des grands défis dans ce domaine est en effet de travailler avec des enfants qui peuvent toujours être au domicile du conjoint violent. En effet, si l'enfant raconte au père violent qu'il s'est rendu dans un groupe consacré aux conséquences des violences conjugales, il peut se mettre en danger et mettre la mère en danger, notamment si le conjoint ignore que la mère se fait accompagner par une association spécialisée dans les violences conjugales.

Dès le début de cette expérience, nous avons choisi de travailler avec des femmes et des enfants séparés de leur conjoint violent, même si les enfants rencontrent toujours leur père dans le cadre de visites qui ne sont, généralement, pas médiatisées.

Ces enfants sont âgés de 3,5 ans à 10 ans et séparés en 2 groupes, l'un rassemblant les enfants de 3,5 à 6 ans, et l'autre de 6 à 10 ans. En parallèle, se déroule le groupe de mères. Ces groupes thérapeutiques pour les enfants ont tendance à améliorer l'image de soi et les relations avec les autres enfants. Le fait de pouvoir parler librement des violences qu'ils ont vues, vécues avec d'autres enfants dans la même situation représente déjà une avancée importante. En effet, parfois, cette possibilité n'est offerte que par le groupe.

Le travail sur la parentalité avec le groupe de mères va améliorer la relation avec l'enfant, diminuer le stress chez ma mère, d'autant plus que les femmes victimes de violences conjugales sont beaucoup plus stressées que les mères en situation monoparentale. La diminution du stress améliore l'image de soi, et permet de modérer un niveau de discipline qui peut être inadaptée voire violente.

Les auteurs de violences conjugales : dans un monde idéal, il y aurait également un groupe pour les pères, auteurs des violences conjugales, par des professionnels spécialisés dans la prise en charge des auteurs. Malheureusement, il existe très peu de programme dans le cadre des violences conjugales concernant la parentalité. Je serai cependant très intéressée par un partenariat avec des professionnels travaillant sur cette question.

Dans les groupes d'enfants, nous allons travailler sur la reconnaissance et la gestion des émotions : peur, colère, tristesse, bonheur. Dans les situations de violences, les enfants présentent des carences en termes d'identification et de gestion des émotions, surtout de la colère, associée avec la violence et la peur. La peur est généralement niée et minimisée. Nous travaillons sur l'identification et la gestion de ces deux émotions, de façon constante en différenciant colère et violence. La colère n'est pas égale à la violence et je peux travailler pour changer des situations qui me mettent en colère. Nous travaillons sur cet aspect avec les enfants : que peut-on faire avec la colère qui peut être adapté ou qui ne l'est pas ? Nous travaillons également sur la gestion de l'intimité : à qui puis-je parler de ce qui se passe ? A qui ne puis-je pas en parler ? Est-ce que je peux tout partager avec mes deux parents ? En effet, peut-être que l'enfant ne peut pas donner un certain nombre d'information (adresse, école...) pour sa propre sécurité et pour celle de sa mère.

Une mère et son enfant peuvent partir et retourner plusieurs fois auprès de l'auteur des violences. Nous faisons donc l'hypothèse que cet enfant peut toujours se trouver à nouveau à habiter avec l'auteur des violences conjugales et la victime. Il peut donc être réexposé. Saura-t-il comment réagir ? Si, auparavant il se mettait au milieu, saura-t-il maintenant appeler les secours ? Et la mère, en ce cas, a-t-elle un plan d'urgence ? Selon Walker, la violence suit un chemin : une phase normale, une phase de montée en tension, un passage à l'acte, puis la réconciliation. Le processus se répète. Si le cycle n'est pas connu, cela peut sembler chaotique. Connaître le cycle aide les enfants à ne pas se sentir coupables d'être à l'origine de la violence et ne pas se sentir stupide d'avoir cru. Un enfant disait : lorsque j'ai vu que Papa redevenait gentil avec Maman, j'ai cru que cela allait changer. Et maintenant, je suis en colère contre moi-même pour l'avoir cru. Nous avons expliqué à l'enfant qu'il n'était pas stupide mais que la réconciliation faisait partie du cycle de même que l'espoir que les choses changent. Il est important d'aider l'enfant à identifier les soutiens adultes qu'il perçoit autour de la mère. Certains enfants pensent que c'est à eux de soutenir leur mère, complètement seule et isolée. Et l'enfant est le seul soutien de la mère. Les femmes sont accompagnées par l'association, qui parfois les héberge, à moins qu'elles ne soient en logement propre, et dans ce cas, l'association les soutient. Nous travaillons avec l'enfant sur l'idée que la mère a des adultes autour d'elle. Ce n'est pas à l'enfant de la soutenir, la mère peut accéder au soutien générationnellement adapté.

Nous avons pour objectif, auprès de la mère, de la soutenir comme mono-parent. D'après les travaux canadiens, il apparaît que la coparentalité n'est pas adaptée à un cadre de violences conjugales. La coparentalité suppose que les parents peuvent être ensemble pour le bien de l'enfant et que la violence est restreinte à la sphère conjugale. La violence peut continuer, même après la séparation. Or le seul lien qui reste alors est l'enfant et la violence va s'exercer autour de la parentalité. Outre-Atlantique, est née l'idée d'une parentalité parallèle, s'articulant autour de deux dyades monoparentales : père-enfant et mère-enfant qui s'articulent de façon séparée. Notre travail auprès des mères est de les soutenir en tant que mono-parent, favoriser la communication mère-enfant, aider les mères à identifier et gérer les réactions émotionnelles de leur enfant face à la violence et sa signification, identifier le soutien autour de ces femmes en tant que mères. Concernant l'identification des émotions, nous utilisons, comme le dispositif présenté auparavant, des smileys pour incarner les émotions. Nous commençons à parler avec les enfants de la violence conjugale. Chez les grands, comme chez les petits, nous utilisons des posters, des images. Nombre d'entre eux étant carencés, il est plus simple de travailler de façon analogique en montrant des smileys qu'en décrivant des émotions. Après seulement, nous nommerons ces émotions.

Nous travaillons la gestion des émotions, notamment la peur et la colère. Nous travaillons la peur à travers la respiration. En cas de stress, nous avons tendance à respirer avec les poumons, de façon courte, plutôt que d'utiliser une respiration plus profonde venant du ventre. Nous travaillons donc la respiration du ventre avec les enfants, en utilisant, par exemple, les bulles de savon : pour produire un maximum de bulles de savons, il faut respirer avec le ventre. Parfois, nous donnons aux enfants des bouteilles pour faire des bulles de savon sur lesquelles sont inscrites des ordonnances « respirations pour faire éclater la peur : 10 respirations le matin, 10 respirations l'après-midi, 10 respirations le soir ». Même chose dans le groupe de mères, qui rient beaucoup, ce qui aide à diminuer l'anxiété.

Nous travaillons la gestion de la colère à travers des activités psychomotrices. Nous dessinons la colère sur du papier que l'on froisse, déchire ensuite. Nous faisons des volcans de colères. Il s'agit de

réactions chimiques réalisées à l'aide de bicarbonate de soude et de vinaigre et un certain dosage : une cuiller de bicarbonate de soude dans du vinaigre pour chaque élément stressant qui arrive à l'enfant dans la journée. Que se passe-t-il quand la colère de l'enfant explose ? Et comment explose-t-elle ? S'agit-il de violence ou d'une autre façon ? Nous travaillons cet aspect à travers l'image du volcan. Nous utilisons aussi cette image du volcan dans le cadre du passage à l'acte du père. Or de nombreux enfants trouvent que le volcan prend trop de temps, alors que « quand mon père explose contre ma mère, cela part tout de suite ». Nous travaillons sur la différenciation entre la colère et le comportement violent à travers cette image du volcan. La colère monte et n'aboutit pas forcément à des réactions violentes : elle peut être absorbée, apaisée, exprimée.

Pour travailler sur le cycle de la violence, nous faisons des horloges, avec des boîtes de camembert divisées en 4 parties, avec au milieu une attache parisienne qui permet de pointer une phase ou une autre. La question est : où en sont les choses aujourd'hui ? Phase normale ? Montée de violence ? Passage à l'acte violent ? Réconciliation ? Nous pouvons également ajouter « comment tu t'es senti dans chaque phase : lorsque la tension montait, avais-tu peur ? Etais-tu en colère ? Que faisais-tu ? Je faisais le clown pour attirer l'attention sur moi ; je me cachais dans ma chambre pour disparaître. Nous pouvons commencer à identifier, via ces « horloges », les émotions et les stratégies mises en place.

Nous allons travailler ensuite sur la sécurité : où l'enfant peut-il se mettre à l'abri ? Comment appeler à l'aide et qui appeler à l'aide ? Nous travaillons aussi avec la mère pour savoir avec elle, qui l'enfant peut appeler ou ne pas appeler, ce qu'il peut dire ou ne pas dire.

Couples, parents, violence conjugale, regards croisés entre protection de la jeunesse et interventions spécialisées, Christian Anglada, Fondation Jeunesse et Familles, Xavier Pitteloud; Centre d'accueil Malley Prairie, Suisse, Canton de Vaud

Les intervenants travaillant auprès de familles affrontent souvent de multiples controverses dans leurs pratiques respectives, par exemple celle liée à la protection des enfants en contexte de violences conjugales (LESSARD, 2007).

Cette communication propose de développer la concertation dans l'intervention auprès des familles qui vivent dans le même temps différents problèmes notamment des violences conjugales. Si la recherche montre que dans de nombreuses situations de violences conjugales, les violences envers les enfants sont aussi présentesⁱ, notre lecture - basée sur plus de quinze années de travail auprès de femmes et d'hommes confronté-e-s aux violences dans leur couple - affirme que TOUS les enfants, exposés aux violences conjugales sont des victimes DIRECTES de ce contexte, ceci qu'ils soient spectateurs ou auditeursⁱⁱ.

Une attitude réflexive, l'échange de points de vue, en dehors des situations de crises, participe à identifier les acteurs-trice-s de ces différents problèmes et favorise la compréhension des contextes professionnels respectifs pour une meilleure approche des victimes et des auteurs.

Ainsi, nous ne pouvons faire l'économie d'évoquer la controverse sur la protection des enfants en contexte de violences conjugales, puisque l'évoquer c'est aussi énoncer des pistes en vue de résoudre cette controverse.

Cet exposé, au-delà d'une nouvelle lecture de ces situations, propose quelques pistes de travail :

- Si les modalités d'intervention à privilégier dans les cas de concomitance (violences conjugales et parentales) soulèvent des controverses et des tensions, c'est que le phénomène et ses enjeux sont complexes. Il convient donc d'assurer une formation et une sensibilisation plurielle des professionnel-le-s concerné-e-s afin de leur permettre une lecture différenciée des situations d'exposition des enfants aux violences conjugales. Une formation spécialisée permettra d'augmenter sensiblement la sécurité des femmes, sans doute, mais aussi celles des enfants et la prévention auprès des auteurs.
- Si la co-responsabilité des parents est généralement relevée dans la protection des enfants, il importe dans ces contextes de violences conjugales de ne pas surresponsabiliser les mères en oubliant de prendre en compte le rôle du partenaire dans son rôle de père et sa responsabilité de protéger les enfants de l'exposition aux violences dans le couple.
- Enfin, il convient de vulgariser un répertoire d'attitudes de base à respecter :
 - a) reconnaître le vécu de violences, d'oppression et d'impuissance des femmes violentées et l'impact que le contexte des violences conjugales peut induire dans la fragilisation de leurs ressources parentales en tant que mères
 - b) souligner leur force et leur capacité à réagir, notamment en protégeant les enfants lorsqu'elles décident de demander de l'aide ou de se protéger en quittant le domicile avec eux.
 - c) reconnaître la responsabilité des pères de protéger les enfants de l'exposition aux violences conjugales et la nécessité qu'ils se fassent aider par des structures spécialisées reconnaissant l'exposition des enfants aux violences conjugales comme une forme de maltraitance.
 - d) reconnaître la capacité des enfants à traverser l'exposition à cette forme de maltraitance et leur offrir un espace qui permettent une parole qualifiant les violences auxquelles ils sont confrontés comme inacceptables et illégales.

La complexité de ces situations mérite de développer une approche non réductrice de la réalité vécue par ces familles. Ceci en tenant compte des problèmes majeurs que sont le dépistage des violences conjugales d'une part, et la difficulté d'appliquer les lois sur la protection de l'enfance (comme d'ailleurs les lois pénale et civile), en tenant compte du contexte de violences conjugales, d'autre part .

Nous savons donc que mauvais traitements envers les enfants et violences conjugales sont étroitement liés, mais que ces dernières sont encore peu détectées. Qu'il s'agisse de professionnel-le-s qui ne posent pas les bonnes questions ou qui n'ont pas les ressources nécessaires pour faire face au phénomène. Même si l'agresseur est le père, l'intervention est trop souvent uniquement centrée sur la mère, ce qui contribue à augmenter son expérience de la victimisation.

Il est donc particulièrement important que les professionnel-le-s quittent les attitudes qui les conduisent à n'attribuer qu'à la femme la responsabilité tant de protéger les enfants que de contrôler les comportements violents du partenaire (Chamberland, 2003).

Table ronde et débat

M. Saintillier, professeur des écoles spécialisé : Je viens de terminer un mémoire sur la coparentalité et je vais commencer un doctorat sur coparentalité et violences conjugales. Je souhaitais intervenir sur la Justice et la réflexion faite ce matin sur les juges en France face à la violence conjugale, notamment les Juges aux affaires familiales. Je souhaite préciser que la violence conjugale est peu entendue par nombre de juges aux affaires familiales et peu reconnue. D'un point de vue législatif, ils ne disposent que de peu de moyens pour y répondre ou pour la prendre en compte. De nombreuses femmes n'en parlent donc pas, notamment lorsqu'il n'y a pas de violence physique avérée mais que l'on se situe dans le domaine de la violence psychologique. Il vaut mieux ne pas avoir recours à la justice et tenter de réguler ce lien obligatoire imposé entre le père et la mère des enfants.

Il est donc nécessaire qu'une réelle évolution ait lieu sur le plan juridique, concernant notamment l'information des juges qui, au final, prennent les décisions.

C. Anglada : En Suisse, nous ne sommes pas plus avancés. La thématique est encore en train d'émerger. En effet, si elle existe depuis les années 1970, cela reste relativement court. Aussi, le domaine médical, social a déjà bien avancé. En Suisse, depuis une dizaine d'années, d'importants progrès ont été réalisés en termes de sensibilisation et de formation des policiers à la violence dans le couple. Malgré toute l'énergie déployée et la mobilisation des partenaires, nous arrivons difficilement dans le canton de Vaud à accéder à l'ordre judiciaire, ne serait-ce que pour expliquer ce dont il s'agit. Il me semble donc qu'il existe une certaine incompréhension, une difficulté à appréhender cette thématique, qui touche tout le monde et j'imagine que les juges sont également humains et donc ont d'importants progrès à faire.

Nous avons mis en place des programmes destinés aux auteurs depuis le mois de septembre 2008. Nous avons reçu notre première situation qu'au bout de 14 mois, alors que ce programme a été mis en œuvre à la demande de l'Etat et validé au niveau cantonal. Il ne faut pas perdre espoir, mais il reste des progrès à accomplir au niveau judiciaire.

X. Pitteloud : Il reste des choses à améliorer mais nous devons les améliorer ensemble. Si un juge rencontre pour la quatrième fois une femme qui demande pour la quatrième fois de suite des mesures protectrices de l'union conjugale, dans le cadre de violences conjugales. Cette femme est retournée plusieurs fois au domicile conjugal, dans l'espoir que la situation s'améliorerait. Au bout d'un moment, les juges ne comprennent plus rien. Aussi, si nous n'allons pas à leur rencontre, ils ne vont pas venir nous voir. Il faut leur expliquer et les sensibiliser aux dynamiques et aux évolutions propres à cette thématique. Le juge civil traite énormément d'affaires et de thématiques. Il lui est donc quasi impossible

d'être extrêmement pointu sur la question des violences conjugales ou de la protection de l'enfance. C'est à nous de l'aider à comprendre ce type de situation.

F. Brié, présidente de l'association nationale Solidarité Femmes : Je ne suis pas totalement d'accord avec cette approche systémique et l'amalgame entre conflit conjugal et violences conjugales. L'analyse qu'en tirent l'ASE, la PMI reviennent à nouveau sur ce concept de coparentalité et de responsabilité partagée. Nous l'analysons à partir de l'emprise et du système de domination masculine. Aussi, il nous apparaît extrêmement compliqué, sur la question de l'enfant, de la sécurité de la mère et de l'enfant de parvenir à gérer cette approche.

X. Pitteloud : Il s'agit d'un modèle différent, ni meilleur ni pire qu'un autre, mais qui a l'avantage d'avoir des effets dans la pratique. La multiplicité des modèles n'est pas un mal, au contraire. Le nôtre fonctionne bien. Nous reconnaissons les différences entre notre approche et celle de « solidarité femmes » avec lesquelles nous nous entendons bien. Nous voyons que cette façon de penser dans le suivi des populations parle à nos publics et semble produire des effets en termes d'évolution.

C. Anglada : Nous ne disons pas que les femmes sont coresponsables de la violence qui s'exerçait, mais elles sont responsables au niveau parental, et leur responsabilité varie selon le niveau de violence dans le couple. Nous ne sous-entendons certainement pas une coresponsabilité au niveau de la violence.

De la salle, psychologue : Je suis choqué de ce que j'ai entendu dire tout à l'heure sur les juges. J'ai accompagné des victimes au cours d'audiences et j'ai entendu des clichés absolus de la part des juges comme des avocats, des confusions entre déclencheur et causalité par rapport à l'alcool dans le cadre de violences conjugales. Je ne pense pas qu'il faille tout judiciaireiser mais je trouve scandaleux que les juges soient aussi peu formés à cette problématique. Je ne vois pas comment ils peuvent venir en aide à ces personnes en ne connaissant pas ces problématiques, du moins, sans y être sensibilisés. Un travail de formation est nécessaire auprès des personnels sociaux, mais aussi des personnels de justice. Nous considérons qu'ils savent tout, or c'est loin d'être le cas ;

Je tiens à remercier Karen Sadlier car je trouve votre approche très ouverte. Elle permet d'être assez optimiste sur le travail que nous pouvons mener avec les victimes enfants ou adultes et cela donne énormément d'outils. Personnellement, cela me donne de nombreuses pistes de réflexion dans ma pratique, donc je souhaitais vous remercier.

K. Sadlier : Je vous remercie. Il me semble que la question de la formation des juges devrait devenir une priorité pour ceux qui travaillent dans le domaine des violences conjugales. Il faut trouver un moyen de proposer aux Juges aux affaires familiales une formation continue sur les questions de violence

conjugales. Au niveau de la Chancellerie, il existe des groupes de travail en cours, qui cherchent à mettre d'accord le juge des affaires familiales avec le juge d'instruction et le juge des enfants et qui rencontrent des difficultés en raison du code, et du fait qu'il existe trois branches différentes... Les juges n'étant pas formés, ni sensibilisés, ils prennent des décisions fondées sur les codes, mais ne vont pas rechercher de circonstances atténuantes. Pour chercher les circonstances atténuantes, ou entendre les circonstances atténuantes, cela implique non seulement la formation des juges, mais également celle des avocats. L'année prochaine en France, la grande cause nationale sera la violence faite aux femmes. Il me semblerait particulièrement utile si les personnes qui travaillent sur cette thématique essaient chacun de faire quelque chose pour promouvoir l'idée de formation des juges concernant ces violences.

C. Anglada : nous constatons que les juges ne viennent pas aux formations que nous leur proposons et auxquels nous les invitons, coanimées avec Malley Prairie, ciblées auprès des professionnels de l'action sociale, mais aussi auprès des médecins, des juges d'instruction... Nous poursuivons, au niveau institutionnel et pratique, dans cette voie, afin que les professionnels puissent bénéficier d'une formation de qualité, ce qui n'est pas le cas pour l'instant.

C. Bielle, Educatrice ASE en Seine Saint Denis : la journée s'est révélée très intéressante, nous avons surtout parlé des jeunes enfants. Personnellement je travaille beaucoup sur l'évaluation, sur les IP émanant de la CRIP. Nous n'avons cependant pas parlé des adolescents, qui vers 14-15 ans, sont en rupture scolaire, victime des violences conjugales, eux-mêmes violents et recherchant la toute-puissance. Qu'en est-il de ces jeunes ?

C. Anglada : En Suisse, nous avons tenté d'agir de façon préventive. Parallèlement à un site intitulé « violences : que faire ? » pour les violences conjugales, nous avons institué un site consacré aux adolescents, comeva.ch en espérant que cela pourra avoir un effet sur leur nouvelle construction. En Suisse, nous appelons « incasables », les jeunes fermés à la relation d'aide. Un dispositif leur est consacré mais cela pose un problème. Il existe une tentative d'action pluridisciplinaire. Nous ne les appelons plus les « ados fermés à la relation d'aide », mais nous avons mis en place le dispositif DIOP : dispositif d'intervention et d'observation pluridisciplinaire. Un certain nombre d'institution se déplace vers le jeune. Un réseau se constitue qui permet d'éviter la confrontation entre un seul professionnel face au jeune jusqu'à épuisement du premier.

X. Pitteloud : Nous avons également un programme intitulé Vif Ado pour les ados que l'on dit confrontés à la violence, qui nous sont envoyés par la protection de la jeunesse, par le tribunal des mineurs, car leur comportement hétéro ou auto-agressif attire l'attention du réseau, mais malheureusement, les dégâts sont déjà présents.

Certes, les Suisses ne sont pas très rapides, mais nous avons pu étudier l'impact du travail auprès des hommes auteurs de violences conjugales et les conséquences en termes d'effets sur la paternité. La recherche n'était pas centrée sur cet aspect, mais, en 2005, a été menée une recherche évaluative sur le travail réalisé à Vifa auprès des hommes auteurs de violences conjugales en s'intéressant à la dimension de la paternité, données qui ont été ré-exploitées au cours du mois de novembre 2009.

Anne Oui : L'Oned mène un travail de recensement de ces établissements qui s'adressent aux enfants, notamment les CHRS. Un certain nombre d'entre eux bénéficient du soutien de la Fondation de France.

Conclusion, Marie-Paule Martin Blachais-Directrice générale du GIP Enfance en danger

Au cours de cette journée, j'ai entendu de nombreuses questions sur l'objet de l'accompagnement, ce qui a fait écho aux interrogations du type : « est-ce de l'aide ? du contrôle ? de l'intrusion ? S'agit-il de police des familles ? ». Or il semble qu'un consensus se soit dessiné cet après-midi pour voir comment concilier cette question qui porte sur la protection de l'enfance et l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales.

Le cadre judiciaire a été largement évoqué, autour notamment de la conciliation entre conjugalité et autorité parentale. La question de l'autorité parentale devrait nous aider, en termes d'éclairage sur l'articulation entre les missions et les responsabilités des représentants légaux, la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et la loi du 5 mars 2007, qui renvoie tout cela autour de la question de l'intérêt de l'enfant, de ses droits, de ses besoins fondamentaux. Il s'agit peut-être de clefs de lecture qui nous permettrons peut-être de mieux concilier ces différents champs.

L'idée de mettre en place des espaces dédiés aux auteurs de violences me semble intéressante, où il n'est pas souhaitable de mettre en confrontation directe l'auteur et la victime. Reste également la question de la fonction tierce, dans le cadre de l'accompagnement du lien, avec l'auteur dans son exercice paternel auprès des enfants. Comment penser la question du lien avec les enfants ?

Nombre d'aspects étaient relatifs à la place des enfants. Comment dans les dispositifs permettre aux enfants de ne pas se retrouver dans des situations de parentification, de ne pas supporter le poids d'une culpabilité, d'une responsabilisation, d'un conflit de loyauté ? Nous voyons là nombre de pistes de travail sur lesquelles les dispositifs qui accueillent ces enfants doivent se pencher. La capacité de leur proposer des espaces d'expression, de réassurance sont alors essentiels.

Cette journée, me semble-t-il a permis le croisement de nombreux champs et disciplines : conjugalité, parentalité et protection de l'enfance. Depuis 1990, nous voyons l'importance de cette dynamique dans le champ social. Les champs juridiques et thérapeutiques sont également interpellés. Je souhaite remercier l'équipe de l'Oned d'avoir permis le croisement de ces divers champs de recherche, avec les pratiques professionnelles, nous permettant ainsi d'appréhender des voies d'analyse, de réflexion, de valorisation, de nouvelle approche, de nouvelles grilles de lecture. Nous avons entendu poser diverses questions telles que : s'agit-il de pratiques spécifiques ou de pratiques de droit commun ? Une réponse consisterait à dire que ce qui compte est l'appropriation professionnelle des dynamiques intrafamiliales pour éviter l'instrumentalisation de l'enfant, qu'il soit reconnu comme sujet singulier pour

lequel la préoccupation des professionnels doit veiller à la prise en compte de son intérêt supérieur, du respect de ses droits et de la réponse à ses besoins fondamentaux.

Je vous remercie d'avoir participé à cette journée et de nous avoir ouvert des perspectives de travail, parmi lesquelles la facilitation d'inclusion des réseaux aux violences conjugales et protection de l'enfance ; la capitalisation des savoirs et des pratiques ; la formation des professionnels dont les membres de la Justice ; la valorisation des dispositifs spécifiques qui nous donnent un retour sur les approches conceptuelles et théorique et nous permet d'observer si la mise en œuvre est en cohérence avec les hypothèses de travail.

Je vous remercie de votre participation et nous espérons pouvoir travailler de nouveau avec vous très prochainement.

ⁱ Violences conjugales et périnatalités : quelques chiffres (Statistiques Canada)

- 21% des femmes maltraitées par un partenaire ont été agressées pendant leur grossesse
- pour 40% de celles-ci, la violence a commencé pendant la grossesse (Rodgers, 1994 cité par Sudermann et Jaffé)
- 51% des femmes enceintes décédées à la suite de traumatismes physiques étaient connues pour être victimes de violences conjugales par leur gynécologue.

ⁱⁱ **Enfants spectateurs :**

- enfant objet
- peurs avec manifestations physiques et physiologiques
- stress post-traumatique (anxiété, crainte, irritabilité, rappel d'images de violences, colère imprévisible, évitement)
- culpabilité, confusion, conflits de loyauté, etc.

Enfants auditeurs : cette situation est souvent encore pire :

- angoisse, anticipe les peurs et à l'écoute du bruit et des cris construit des images – oublie qu'il s'agit de ses propres parents et attend d'être délivré de son angoisse ; syndrome de carences affectives ;
- construction qui fasse sens pour lui : s'identifie à la victime et devient son confident ;
- les parents oublient leur rôle parental ;
- l'auteur peut reporter sa propre angoisse sur l'enfant
- Les enfants témoins d'actes de violences familiales sont souvent considérés, à tort, comme souffrant d'un trouble déficitaire de l'attention, parce qu'on ne leur a pas demandé s'ils avaient été témoins d'actes de violences familiales
- risques plus élevés pour les garçons témoins de la violence de leur père à l'égard de leur mère de devenir eux-mêmes des agresseurs
- risque plus élevé de dépression – de violences à leur propre égard